

N° 2701
60^e année
du 18 au
31 mai 2006
Prix : 3€ (20 F)



L'ACTION FRANÇAISE 2006

paraît provisoirement les premier et troisième jeudis de chaque mois

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – Téléphone : 01-40-39-92-06 – Fax : 01-40-26-31-63 – Site Internet : www.actionfrancaise.net

Tout ce qui est national est nôtre

Notre dossier LA MONARCHIE ET LA QUESTION SOCIALE

par
Michel Fromentoux
Pierre Lafarge
Bertrand Lambert

p. 7 à 9

L'ESSENTIEL

Page 4

L'AFFAIRE CLEARSTEAM

– L'État vacille

par Aristide LEUCATE

– L'autre scandale

par Henri LETIGRE

Pages 5 et 6

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

– Ratko Mladic,

le général incessible

par le colonel (CR)

Patrick BARRIOT

– Iran : vers la confrontation

par Houchang NAHAVANDI

Page 10

COMBAT DES IDÉES

– Le républicanisme
de Jefferson

par Pierre CARVIN

Pages 11, 12 et 13

HISTOIRE

– Témoignage

pour l'Action française

par Antoine MURAT

– De Gaulle et les guerres

franco-françaises

par Pierre PUJO

– Les militants bretonnants
au risque de la guerre

par Pierre LAFARGE

– Hommage à Jean Mabire

par Anne BERNET

Page 14

CHRONIQUE

– Entre la poire
et le fromage

par Jean-Baptiste MORVAN

LES GRANDS TEXTES POLITIQUES

– L'autorité naturelle
et le fondement du politique

par Francis VENANT

Page 16

ACTION FRANÇAISE

– Le Cortège

de Jeanne d'Arc du 14 mai

par Jacques CÉPOY

L'AFFAIRE CLEARSTREAM

La guerre des gangs

L'éditorial de Pierre PUJO (page 3)

La christianophobie au Festival de Cannes

Avec la projection du *Da Vinci Code*, le Festival de Cannes s'est ouvert le 17 mai sous le double signe du blasphème et de la bêtise. L'ouvrage de Dan Brown dont est tiré le film a été dénoncé dès sa sortie l'an dernier par le cardinal archevêque de Gênes, M^{gr} Tarcisio Bertone, comme un « tissu de mensonges de mauvais goût ». Dans le *Figaro-Magazine* du 13 mai, Jean Sévillia a clairement montré qu'il ne s'agissait que d'un « fatras

ésotérique mêlant mythe du complot et thèmes antichrétiens ». Le 15 mai sur *Europe 1*, le cardinal Poupard, préfet de la Congrégation pontificale de la Culture, a parlé de « fariboles », se scandalisant de ce que la culture chrétienne soit tombée si bas qu'il y ait tant de monde à prendre au sérieux des affirmations mille fois réfutées et qui ne reposent sur rien.

Tout part en effet de l'hypothèse farfelue d'une relation amoureuse de Jésus, ayant survécu à la

Passion, avec Marie-Madeleine ; ils auraient eu des enfants dont l'un aurait fondé la dynastie mérovingienne, Carolingiens et Capétiens n'étant plus que des usurpateurs.

Elucubrations

Ce terrible secret serait gardé dès lors par le "Prieuré de Sion", contre lequel l'Église depuis deux mille ans serait prête à tout, même

au crime, pour protéger son mensonge officiel et appuyer sa domination. Ces élucubrations commencent en effet avec l'assassinat au Louvre du dernier grand maître du "Prieuré de Sion" dont Léonard de Vinci aurait été l'un des affidés (d'où le titre de l'œuvre). Pour accentuer le côté "légende noire", l'assassin est un moine de l'Opus Dei, lequel, chacun le sait, n'est en rien un ordre monastique, mais incarne toute sauvegarde de la Tradition chrétienne sur laquelle il s'agit de jeter l'opprobre, fût-ce en multipliant les anachronismes.

Voilà dans ses grandes lignes ce que des gens ayant du temps à perdre iront voir sur les écrans. Si le bon sens n'a pas totalement cessé d'être en France la chose la mieux partagée, espérons que la débilité et la grossièreté de l'attaque antichrétienne révolteront maint spectateur qui aura l'impression que l'on se moque de lui. Reste toutefois que pour quiconque se sent catholique et français, ce film voulant anéantir la divinité du Christ et faisant passer l'Église pour un repaire de menteurs et de criminels, est une offense qui ne devra pas restée impunie.

Michel FROMENTOUX

Commémoration du 29 mai 2005

Lundi 29 mai 2006 à 18 h 45

OUI À LA FRANCE

Rendez-vous devant le siège de TF1,
1 quai du Point du Jour à Boulogne-Billancourt.

Manifestation organisée par le Forum pour la France,
comprenant 25 organisations dont l'Action française.

Voir page 16

M 01093 - 2701 - F: 3,00 €



INTÉGRATION ?



Ce timbre des Postes (françaises ?) présente deux visages inversés de femmes noires séparés par les étoiles d'un drapeau "européen", avec cette seule légende : L'INTÉGRATION. S'agirait-il d'exalter l'intégration des immigrés à l'Europe ? Erreur profonde ! Des Africains peuvent s'intégrer à la France, l'adopter comme leur patrie, mais non à "l'Europe", construction juridique artificielle, sans passé et sans âme.

IRAN

Le choc des ambitions

■ Notre ami Houchang Nahavandi, ancien ministre du Shah, vient de publier un ouvrage important et documenté où il retrace les tentatives de modernisation de l'Iran depuis le XVIII^e siècle. Il analyse la révolution islamique de 1979 et la menace actuelle de l'islamisme radical pour le monde.

Au moment où les ambitions nucléaires de l'Iran des ayatollahs suscite la tension internationale que l'on sait, l'ouvrage de Houchang Nahavandi permet de comprendre les données de la situation.

P.P.

* Éd. Aquillon, 28 euros.



10, rue Croix-des-Petits-Champs,
75001 Paris
Tél. : 01-40-39-92-06 • Fax : 01-40-26-31-63
I.S.S.N. 1166-3286

• Directeur : Pierre Pujo
• Secrétaire de rédaction : Michel Fromentoux
• Politique : Georges Ferrière, Yves Lenormand
• Politique étrangère : Pascal Nari
• Chronique militaire : Bernard Guillerez
• Économie : Henri Letigre, Serge Marceau.
• Enseignement, famille : Michel Fromentoux, chef de rubrique
• Sciences et société : Guillaume Chatizel,
• Outre-mer : Pierre Pujo
• Médecine : Jean-Pierre Dickès
• Livres : René Pillorget, Anne Bernet, Pierre Lafarge, Philippe Aleyrac, Romaric d'Amico
• Arts-lettres-spectacles : Léon Camus, Renaud Dourges, Monique Beaumont
• Cinéma : Alain Waelkens
• Combat des idées : Pierre Carvin, Jean-Philippe Chauvin
• Art de vivre : Pierre Chaumeil
• Chroniques : Jean-Baptiste Morvan, François Leger
• Maquettiste : Grégoire Dubost
• Photos : François Tabary

Abonnements, publicité, promotion : Monique Lainé

Dalil Boubakeur, "nationaliste français" musulman

■ Nous lisons sur le blog de Jean-Philippe Chauvin, "royaliste et fier de l'être" (<http://www.u-blog.net/jpchauvin>) :

Dalil Boubakeur est l'actuel recteur de la grande Mosquée de Paris. Depuis de nombreuses années, il défend une conception "française" de l'islam et, bien que je sois fort réservé sur la religion musulmane avec laquelle je ne suis guère en accord théologique, j'apprécie sa position intransigeante sur la nécessité pour les musulmans vivant en France d'être respectueux de son histoire nationale et de ses héritages religieux. Dans un récent article paru dans *Le Point* (jeudi 20 avril 2006), il rappelle cette position éminemment politique : « Il existe en France un véritable islam national et patriotique de par le sang versé des musulmans durant la Première Guerre mondiale. Un amour de la patrie aussi fort que celui de Maurras ou de Barrès. » Ce n'est d'ailleurs pas la première

fois qu'il fait ainsi référence à cet « amour maurrassien » de la France : il l'évoquait récemment dans un article du *Monde*, et il affirmait à l'automne dernier la nécessité d'un « islam nationaliste français » pour faire face au risque de dérive islamiste de certains jeunes des « banlieues chaudes ». Il est d'ailleurs fort dommage que les journalistes, mais aussi les politiques, n'aient guère prêté attention à ces propos, peu conformistes au regard du "politiquement correct" actuel...

Je me souviens d'ailleurs que la première fois que j'ai entendu parler de Dalil Boubakeur, c'était dans les colonnes d'*Aspects de la France*, hebdomadaire royaliste d'Action française, journal auquel il a accordé au moins un grand en-



Dalil Boubakeur

néen quatre-vingt : il s'agissait de Chahisse D., de l'île d'Anjouan, de Zaïdou Bamana, de Mayotte, etc. C'est d'ailleurs Pierre Pujo, inamovible directeur (depuis 1966...) de la presse maurrassienne, qui me les avait présentés et qui me vantait les mérites des musulmans « nationalistes français » : il est vrai, d'ailleurs, que le premier musulman français d'origine algérienne assassiné en métropole dans les années cinquante (par le FLN), Miloud Boudjelal, portait l'in-

tenetion il y a quelques années. Tout comme je me souviens que les premiers musulmans rencontrés dans ma vie et avec lesquels j'ai conversé participaient, comme moi, à l'université d'été royaliste "Camp Maxime Real del Sartre", au tout début des an-

signe fleur-de-lysé de l'Action française (alors rebaptisée Restauration nationale), et que les royalistes lui ont souvent rendu hommage au "carré musulman" du cimetière de la région parisienne où il avait été enterré...

« Le peuple de France est un composé », affirmait Jacques Bainville en ouverture de son *Histoire de France* : le pays doit être aimé par ceux qui en réclament la protection, et cela quel que soit le régime en place. La position de Dalil Boubakeur a le mérite de rappeler cette vérité humaine et politique.

Dans son commentaire de la "Charte du culte musulman en France" publiée en 1994, Dalil Boubakeur parlait déjà de « l'attachement tout maurrassien des musulmans à la France ». Plus anciennement, à Alger, avant la Seconde Guerre mondiale, il y avait des camelots du Roi musulmans.

P.P.

LE CRÉNEAU

La maladie française

● MICHEL SCHIFRES se lamente, dans un éditorial du FIGARO MAGAZINE (5/5/06), sur une « malédiction de la présidentielle » : « Tout se passe, chaque fois ou presque, comme si le débat devait être pollué par une affaire. Il ne s'agit pas de jouer les offusqués : la politique se traite rarement en gants blancs. Il serait naïf de croire qu'elle ignore les coups fourrés et les embuscades : la détestation de l'autre y est plus répandue que l'amour du prochain. Certes, mais pourquoi ne parvenons-nous donc jamais à obtenir une discussion sereine ? Pourquoi, chez nous, est-il si rare de vivre une campagne calme axée uniquement sur la confrontation ? Cette maladie française est non seulement pitoyable, elle est aussi suicidaire. »

La "maladie française", c'est la démocratie. Ce que déplore Michel Schifres est lié au tempérament politique des Français dont les défauts sont accentués par la démocratie. On ne changera pas le tempérament national par des admonestations. Il vaudrait mieux reconnaître qu'en France le pouvoir suprême, dont l'enjeu est l'objet de toutes les convoitises, devrait être en quelque sorte séquestré entre les mains d'un roi héréditaire, au lieu d'être livré à la compétition des politiciens.

Sophisme

● LA LETTRE DE BASTILLE RÉPUBLIQUE NATION (B.R.N.) (24/4/06) rapporte que le 28 mars, le jour même où se déroulaient à travers toute la France des manifestations massives contre le contrat première embauche (C.P.E.), le commissaire européen chargé de l'Économie, l'Espagnol Joaquín Almunia, donnait une conférence à Paris, à Sciences-Po. Il stigmatisait le "patriotisme économique", « autrement dit la propension supposée de certains gouvernements nationaux à s'abriter derrière des "ligues Maginot" économiques ». Pour lui, « la responsabilité des dirigeants d'une entreprise est de la faire prospérer : il est de leur devoir de faire abstraction des frontières et des origines nationales de la firme. Les politiques de défense des champions nationaux contre les in-

vestisseurs étrangers sont donc en pratique totalement dénuées de sens. Elles privent le pays d'un afflux de capitaux étrangers au nom de principes surannés et perturbent le fonctionnement du grand marché européen. »

Heureusement, a poursuivi le commissaire, « la Commission européenne [a] un rôle d'arbitre et un sifflet ». Elle a « une compétence exclusive pour se prononcer sur les fusions de dimension communautaire ». Elle « ne restera pas inerte ».

Certes, les dirigeants d'une entreprise doivent chercher à la faire prospérer, mais ils ne peuvent le faire au détriment des travailleurs nationaux qu'elle emploie. Le sophisme de M. Almunia est un peu un peu gros !

Plombier polonais

● LE 1^{er} MAI, plusieurs pays d'Europe occidentale ont levé les restrictions à l'entrée de travailleurs venus de l'Est. La France, pour sa part, ne les a supprimées que partiellement. Cette suppression sera chez nous « progressive ». L'U.N.I.C.E. (Confédération des entreprises européennes), dont le président est Ernest-Antoine Seillière, souhaiterait que la France s'ouvre davantage. LA LETTRE DE B.R.N. souligne ce passage de sa déclaration du 28 mars : « La libre circulation des travailleurs est une liberté fondamentale garantie par le traité. [...] Les fédérations membres de l'U.N.I.C.E. sont favorables sans réserves à la levée immédiate des restrictions à l'accès des citoyens des nouveaux États membres au marché du travail. »

Le plus fort est que les centrales syndicales françaises plaident aussi pour l'ouverture totale des frontières. La Lettre de B.R.N. s'en étonne : « Ainsi Guy Juquel, pour la C.G.T., plaide-t-il explicitement pour "arrêter les mesures transitoires et ouvrir complètement le marché du travail" ; son homologue cégétiste affirme pour sa part qu' "on ne peut plus considérer que l'ouverture de l'Europe c'est pour la libre circulation des entreprises et des capitaux, et pas pour les travailleurs". Comme s'il ne s'agissait pas précisément des deux faces de la même médaille ! Il convient, nous dit-on, d'empêcher qu'il y ait des "citoyens européens de première et deuxième classe". »

Au nom de quoi, ceux de la "deuxième classe" auront le droit de venir se faire exploiter en "première classe" pesant ainsi inexorablement sur les rémunérations de leurs collègues occidentaux. »

Ouvrons les bras aux "plombiers polonais" ! Et tant pis pour les travailleurs français ! Pour qu'il n'y ait pas de concurrence déloyale, les travailleurs étrangers doivent être embauchés aux mêmes conditions que les Français.

Un moralisme pervers

● PIERRE-ANDRÉ TAGUIEFF fustige, dans une tribune du FIGARO (9/5/06) « l'immigrationnisme, dernière utopie des bien-pensants ». Pour ces derniers, « l'immigration serait un phénomène inéluctable et positif ». Ce qui a pour conséquences : « Disparition de l'action politique, effacement de la volonté politique, annulation de la liberté de faire des choix, avènement de l'impolitique. »

Taguieff observe encore : « La vertu chrétienne de charité se conjugue avec le devoir d'hospitalité sans limites pour donner un fondement d'allure morale à l'ouverture [à l'immigration]. La rhétorique sentimentale remplace ainsi le courage politique. La générosité abstraite, au nom des grands principes et des bonnes intentions, chasse tout souci des responsabilités. Car, après l'ouverture, comment faire pour intégrer les nouveaux arrivants, alors que la "société plurielle" qui s'annonce offre le spectacle d'une fragmentation conflictuelle ? L'éthique de la conviction, surtout si elle est forcée, n'est pas une politique. Si la mauvaise conscience de l'Occidental supposé nanti n'est pas suffisamment réveillée, une deuxième salve de moralisme peut être tirée sous la forme d'un chantage du type : "Si vous refusez l'ouverture totale des frontières et la régularisation de tous les sans-papiers qui en font la demande, alors vous êtes mû par la peur de l'autre, vous êtes atteint par le virus de la xénophobie et du racisme". »

Le mécanisme de la culpabilisation de l'Occidental est ici bien analysé. Il est temps de rétablir la priorité du politique sur le faux moralisme où se noie une bonne partie des élites françaises.

Jacques CÉPOY

LA GUERRE DES GANGS

Quand finira-t-on de rêver à la démocratie idéale où les candidats aux fonctions publiques se livreraient entre eux à un affrontement loyal en s'interdisant les coups bas à l'encontre de leurs adversaires ?

Les Américains y croient, mais leurs déclarations vertueuses ne les empêchent pas parfois d'enfreindre les règles établies et les usages. Avec une bonne dose d'hypocrisie, la morale est sauve !

En France, tous les moyens sont bons pour éliminer l'adversaire ou le mettre en échec... pour assurer aussi à son parti un financement occulte. L'essentiel est de ne pas se faire prendre.



PAR
PIERRE PUJO

Une lutte inexpiable

Dominique de Villepin s'est fait prendre. La chose n'est pas confirmée, mais il est soupçonné depuis plusieurs semaines d'avoir fait enquêter par les services spéciaux sur Nicolas Sarkozy dont le nom figurait sur un listing de gens ayant un compte au Luxembourg et touchant des commissions à l'occasion de gros contrats commerciaux avec l'étranger. Il était alors ministre des Affaires étrangères (en janvier 2004) et avait le droit de demander cette enquête dont le résultat a été négatif. Rien de répréhensible dans cela.

Évidemment M. de Villepin aurait pu prévenir Nicolas Sarkozy qu'un soupçon pesait sur lui. Mais l'occasion était bonne d'entraver les ambitions présidentielles de son collègue au sein du gouvernement Raffarin en jetant la suspicion sur son honnêteté. Entre rivaux dans une élection dont l'enjeu est aussi important que celle du chef de l'État, on ne se fait pas de cadeaux ! Il serait bien étonnant que M. Sarkozy ne profite pas de son passage à l'Intérieur pour se renseigner sur le passé et sur les activités des gens qui pourraient un jour lui nuire dans sa carrière politique. La démocratie, c'est chez nous, la guerre des gangs !

L'un des vices de notre démocratie, c'est que les hommes investis du pouvoir sont tentés d'utiliser à des fins personnelles les moyens mis à leur disposition pour servir le pays. Ainsi des intérêts électoraux viennent-ils interférer avec les intérêts nationaux.

Depuis trois semaines, les grands médias écrits et parlés sont pleins de l'affaire Clearstream, du nom de la banque luxembourgeoise qui tiendrait les comptes suspects. Ils racon-

tent jour après jour les épisodes de cette affaire qui se déroule comme une histoire policière. Des juges alimentent le feuilleton en distillant des révélations ou en laissant publier dans la presse des documents de l'instruction et ils annoncent des perquisitions dans les ministères. Pourtant la matière pénale est maigre. Il n'y a d'instruction ouverte que pour « **dénonciation calomnieuse** » et personne n'a été inculpé de ce chef.

Tempête dans le microcosme

Cela n'empêche pas l'affaire de déclencher un grand hourvari dans la classe politique, la droite et la gauche se livrant à leurs joutes habituelles. Il reste que les intérêts fondamentaux de la France ne sont pas en cause, mais seulement l'avenir politique de M. Sarkozy et celui de M. de Villepin. Seul le « microcosme », selon l'expression de Raymond Barre, est concerné. Le peuple français regarde ébahi le duel entre le numéro 1 et le numéro 2 du gouvernement et se demande comment le pays peut encore être dirigé dans ces conditions.

Le scandale n'est pas dans cette histoire obscure de listing trafiqué et dans l'affrontement entre deux chefs de bande pour conquérir le poste suprême. Cet affrontement est normal en démocratie. Bien sûr, la France en pâtit. Si l'on veut en mettre le pays à l'abri, il faut abolir l'élection au suffrage universel direct du chef de l'État et revenir à la monarchie héréditaire. Le vrai scandale est que la fonction suprême soit l'objet d'une compétition entre des aventuriers de la politique et que cette lutte se prolonge durant des mois.

Aujourd'hui l'autorité du gouvernement est très affaiblie et l'on voit mal comment il pourra continuer à agir jusqu'à l'élection présidentielle. Après l'échec du contrat première embauche, la mise en cause de M. de Villepin dans l'affaire Clearstream, le projet de loi sur l'immigration est fortement contesté par la gauche et l'on se demande s'il ira jusqu'à son terme. Tout ce qui vient du gouvernement est systématiquement contesté par des groupes minoritaires qui finissent par entraîner l'opinion.

M. Sarkozy ne cesse depuis des mois de saper les initiatives du Premier ministre et l'on voit mal comment ils pourraient continuer à appartenir au même gouvernement. Quand le ministre de l'Intérieur « s'en remet à la justice » en parlant de sa volonté de « laver son honneur », il ne songe en réalité qu'à prolonger l'affaire et à confondre son rival. Ces derniers jours il semblait hésiter entre accepter le poste de Premier ministre et quitter le gouvernement. Dans la première hypothèse, il risquait l'impopularité qui s'attache au bout d'un certain temps à tout premier ministre. Dans la seconde, il s'exposait à être marginalisé. Ce n'était pas bon pour la réalisation de son projet présidentiel qui constitue sa seule préoccupation. Il a donc décidé de rester au gouvernement jusqu'à nouvel ordre. M. Chirac n'a pas fini de subir les conséquences de son imprudence lorsqu'il a laissé M. Sarkozy s'emparer de la présidence de l'U.M.P.

Un climat d'anarchie

On est parvenu à une situation de blocage où le régime est devenu incapable d'assurer un gouvernement normal du pays. Trop de recules, trop de démissions devant les responsabilités de la part de nos gouvernants ont développé un climat d'anarchie dans le pays et rendu impuissants ses dirigeants.

Les juges cherchent à faire reconnaître un pouvoir judiciaire surveillant le fonctionnement de l'exécutif. Le Parlement, après avoir voté des lois, est invité à se rétracter. Le président de la République promulgue une loi et demande ensuite qu'elle ne soit pas appliquée. Les institutions se détraquent. On ne peut s'étonner que les Français rejettent de plus en plus une classe politique de droite et de gauche qui vit à leurs dépens et s'enfoncé dans ses querelles de clans.

Argumentaire

Une fois n'est pas coutume, plaignons les parlementaires de l'UMP : en 2007, lorsqu'ils retourneront sur les marchés pour tenter de séduire le chaland avant les législatives, il leur faudra expliquer pourquoi ils n'ont pas tenu leur promesse d'abroger les 35 heures, pourquoi ils se sont enlisés dans le CPE et pourquoi ils ne se sont pas associés à la motion de censure qui aurait permis de faire tomber les duettistes Villepin-Sarkozy et d'épargner au pays une crise de régime. L'argumentaire de campagne ne sera pas facile à trouver...

Démocratie

On imagine aisément les vives protestations qu'aurait émises la communauté internationale si Yasser Arafat avait décidé de nommer autoritairement son successeur plutôt que de passer par les urnes. Mais c'est pourtant pour avoir voté que la Palestine est aujourd'hui punie par la communauté internationale qui a décidé de couper les vivres au Hamas. Et puisque les Palestiniens ont « mal » voté, les hôpitaux palestiniens manquent désormais de tout et le pays est au bord d'une vraie catastrophe sanitaire.

Ours

La bataille de l'ours pyrénéen n'est-elle pas la bataille entre des ruraux, qui respectent la nature mais ont appris à la domestiquer, et des urbains qui rêvent de nature à l'état sauvage ? Puisque l'ours n'est pas une espèce menacée, on ne voit pas en tous cas pour quelle raison il serait indispensible d'en réintroduire dans les Pyrénées si les habitants n'en veulent pas. À moins que l'on veuille également, au nom du retour à l'état sauvage, réintroduire des rats dans nos villes et des puces dans nos lits !

Services très spéciaux

Sans être expert en matière d'espionnage, on peut s'étonner de la profusion de notes du général Rondot citées par les médias dans l'affaire Clearstream. Le général souffrait-il de trous de mémoire l'obligeant à tout noter ? Certaines notes sont même stupéfiantes comme celle du 19 juillet 2004 sur laquelle l'agent secret aurait écrit cette phrase de Dominique de Villepin : « **Si nous apparaissions, le président de la République et moi, nous sautons.** » À qui veut-on raisonnablement faire croire qu'un membre des services secrets note ce genre de phrase et conserve précieusement ses notes dans l'attente d'une perquisition ?

Guillaume CHATIZEL

NOTRE SOUSCRIPTION POUR L'A.F.

Requiem pour un photocopieur

■ Dans chacun de nos numéros, nous sollicitons la générosité de nos lecteurs pour le journal de l'Action française. Leurs dons nous permettent d'alimenter une souscription indispensable à la vie du journal. Nous poursuivons ainsi notre combat national.

Aujourd'hui nous sommes confrontés à des soucis financiers pressants. De façon imprévue notre photocopieur à grand débit a rendu l'âme. Grâce à lui nous imprimions tracts, affiches, lettres, articles, documents de toutes sortes.

Simultanément, l'ordinateur des abonnements a cessé de fonctionner. Comme le photocopieur, il va falloir le changer.

Le télécopieur doit aussi être remplacé car il se fait vieux et est fatigué.

Ces trois appareils sont pour nous des outils de travail indispensables. Nous allons donc devoir acquérir un matériel neuf ; coût : **10 000 euros**. Comme nous ne possédons pas de réserves, nous devons nous endetter. Alors, nous faisons appel avec insistance à nos amis pour qu'ils nous permettent de faire face à ce coup dur pour nos finances. Merci d'avance !

P.P.

N.B. 1) Les 10 000 euros que nous demandons s'ajoutent à la somme déjà recueillie pour notre souscription et destinée à couvrir d'autres dépenses.

2) Prière d'adresser les versements à Mme Geneviève Castelluccio, L'A.F. 2000, 10 rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris.

LISTE N° 7

Virements réguliers : Jean-Michel de Love, 7,62 ; Vincent Claret-Tournier, 15 ; Mme Bellegarde, 15,24 ; Joseph Lajudie, 20.

Mme Marie-Magdeleine Godefroy, 22,87 ; Georges Delva, 25 ; Mme Marie-Christiane Leclercq 28 ; Louis Petit, 30,19 ; Mme Tatiana de Prittowitz, 45,73 ; Jacques Bentégeat, 53,36.

Jean-Louis Pichery, 15 ; Robert Legrand, 15,24 ; Jean-Louis Chantôme, 20 ; Roger Beaudeloché, 20 ; François Lannes, 30 ; Georges Chauvet, 50 ; Jean Guillemin, 40 ; Mlle Marie-Suzanne de Benque d'Agut, 80 ; Vincent Claret-Tournier, 100.

Total de cette liste : 633,55 €
Listes précédentes : 13 895,14 €

Total : 14 528,69 €
Total en francs : 95 301,96 F

L'État vacille

Si "l'affaire" ne visait que le personnel politique, nous n'aurions alors qu'une impression de "déjà vu", habitués que nous sommes,

par **Aristide LEUCATE**

se soit trouvé en possession de procès-verbaux

d'audition du général Philippe Rondot, ancien fonctionnaire de la DGSE, normalement couverts par le sacro-saint secret de l'instruction ? La Justice et le Pouvoir partent en quenouille !

Ou comment le pouvoir exécutif, l'autorité judiciaire et quelques représentants du pouvoir législatif se retrouvent liés à une affaire sordide, politico-mafieuse, aux multiples ramifications internationales.

sous nos cieux "ripublicains", à la probité exemplaire de nos hommes et femmes politiques, pris les doigts dans la confiture mais s'en remettant invariablement et hypocritement à la sagesse de la justice de "not'pays". Mais quand c'est cette même justice qui est embarquée dans la tourmente des affaires, on doit y voir, immanquablement, un indice sérieux de décrépitude de l'autorité de l'État.

Chirac n'est plus le garant de la Justice

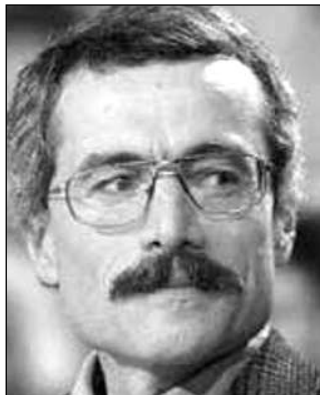
N'oublions pas, en effet, que depuis les premiers temps de la monarchie capétienne, toute justice émane du chef de l'État. Ce principe cardinal, formalisé par les légistes de l'Ancien Régime, s'est perpétué sous la République au point que la Constitution du 4 octobre 1958 érige naturellement le président de la République en « **garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire** » (article 64).

Quid, dans ce cas, lorsque le premier magistrat d'une nation n'est plus en mesure de sauvegarder ce Bien commun qu'est la Justice ? Le président Chirac a démontré, depuis son accession à l'Élysée, qu'il n'était pas légitime à tenir la main de justice. L'imbroglio politico-judiciaire que représente le scandale Clearstream, à l'occasion duquel le henneton élyséen se voit soupçonné, à présent (selon le *Canard Enchaîné*), de posséder un compte bancaire nippon à la Tokyo Sowa Bank, sur lequel auraient été versés 300 millions de francs (soit environ 45,5 millions d'euros ayant transité par l'organisme luxembourgeois de compensation qu'est la société Clearstream), ne peut qu'affaiblir la fonction présidentielle, tant elle devient de plus en plus haïssable.

Il n'est donc pas surprenant qu'une fois de plus, une institution aussi fondamentale de la procédure pénale, tel que le secret de l'instruction, soit transgressée. Comment expliquer, en effet, que le quotidien vespéral de référence

Des robins décrédibilisés

La mise en cause du juge d'instruction Van Ruymbeke autant que l'empressement du garde des Sceaux à diligenter une enquête via l'Inspection générale des services judiciaires (en attendant une éventuelle sanction disciplinaire prononcée par le Conseil supérieur de la magistrature), ne suscite guère l'étonnement. Soupçonné d'avoir suggéré à Jean-Louis Gergorin, vice-président d'EADS (société Euro-



Le juge Van Ruymbeke
Une cible à abattre ?

péenne de l'Aéronautique, de la Défense et de l'Espace, émanation du groupe Lagardère) de lui envoyer une lettre anonyme comportant un certain nombre d'informations compromettantes visant des hautes personnalités politiques, des industriels, les services secrets, la société Clearstream (dénoncés comme ayant blanchi des commissions occultes provenant de la vente de frégates à Taiwan par l'entreprise Thomson, en 1991), Van Ruymbeke constitue alors idéalement la cible à abattre.

Il est vrai que certains représentants de la classe politique ont des raisons de lui en vouloir, beaucoup ayant manqué d'achever leur carrière politique derrière les barreaux. Il ne nous revient pas, dans ces colonnes, d'apporter une quelconque appréciation morale ou juridique sur un dossier dont l'opacité le dispute allégrement à la complexité. Toutefois, il est permis de s'interroger sur l'état de déliquescence des institutions étatiques, dans la mesure où la Justice ne bénéficie plus, désormais, de cette virginité nécessaire à la sérénité de son office. Nous ignorons le dénouement de cette affaire, mais nous sommes certains qu'elle contribuera à décrédibiliser l'institution judiciaire et ses robins aux yeux d'une opinion publique déjà écoeurée par cette pourriture française, aux relents frelatés de III^e République. Vite, le Roi !

L'autre scandale

La médiatisation des affaires de comptes bancaires fictifs des dirigeants d'une République à l'agonie cache une réalité encore plus sombre : celle d'un système financier international mis en place par les tenants d'une Europe sans frontière.

par **Henri LETIGRE**

Clearstream est donc une société bancaire internationale qui gère les compensations entre banques et grandes bourses européennes ; elle facilite les opérations boursières des organismes qui souhaitent que les frontières disparaissent, pour le plus grand profit de sa clientèle.

La liste des actionnaires d'origine est très révélatrice : la Deutsche Börse (propriétaire de la bourse de Francfort) détenait à elle seule 50 % du capital, le reste étant entre les mains d'une centaine de banques européennes opérant sur les marchés boursiers.

Pourquoi avoir établi cette banque, appartenant à une société allemande, en dehors de la République fédérale ? L'objectif est simple : profiter pleinement de deux avantages parfaitement légaux que procurent la législation européenne et le droit luxembourgeois.

Clearstream est une société bancaire internationale qui facilite les opérations boursières des organismes souhaitant la disparition des frontières.

Fondamentalement, le vrai scandale ne porte pas sur le fait que le ministre de l'intérieur possède ou non des comptes au Luxembourg, ou même que le Premier ministre se serve de fausses listes pour salir son concurrent dans la course à l'Élysée ; le vrai scandale est constitué par l'existence même de Clearstream.

Compensation

Cette société bancaire de droit luxembourgeois est ce que nous appelons une société de compensation. En pratique, cette officine se charge de transactions économiques de toute nature entre deux clients. À l'origine, ce type d'entreprise était nécessaire pour les règlements de livraisons entre deux partenaires distants, mais cette activité basée sur les flux réels (achat et vente de produits) est aujourd'hui largement insuffisante pour assurer une activité suffisante aux banques internationales qui nous intéressent.

L'immense majorité des transactions qu'elles prennent désormais en charge proviennent de mouvements purement financiers : achat et vente d'obligations, de SICAV, d'actions, de bons du trésor et autres titres boursiers qu'elles "compensent" pour leurs clients, au gré des opérations que réalisent entre elles les grandes banques.

Le principe d'origine se rapproche de la chambre de compensation, qui gérait autrefois les chèques bancaires. Chaque jour ouvrable, toutes les banques d'une région française se réunissaient pour s'échanger les chèques reçus par leurs clients (le Crédit Lyonnais remettait par exemple à la BNP les chèques provenant de cette banque pour qu'elle débite les comptes de ses clients et inversement). Mais au lieu de régler la somme due par le montant de ces chèques, l'une des deux banques se contentait de payer la différence (le Crédit Lyonnais, par exemple, "compensait" l'écart entre l'addition de tous les chèques BNP et les siens, si le montant de ces derniers leur était inférieur).



Le Luxembourg
Une aubaine pour des affairistes pas toujours scrupuleux...

En effet, l'Europe garantit la liberté de circulation des capitaux. Dans le cadre de l'Acte unique, entré en vigueur en 1993, ceux-ci ont même bénéficié d'une ouverture des frontières anticipée au 1^{er} juillet 1990. Les affairistes avaient tellement besoin de brasser les fortunes amassées dans toutes sortes de transactions qu'ils ne pouvaient plus se permettre de patienter...

Le plus scandaleux réside cependant dans l'hypocrisie du droit luxembourgeois en matière de fiscalité et de régime bancaire.

Paradis fiscal

L'Europe n'ayant pas su gérer la fin du charbon et de l'acier qu'elle avait pris à sa charge, le Grand Duché, qui dépendait de ces ressources, a dû se reconvertir dans la finance. Pour attirer les capitaux, il a mis en place une législation inspirée des paradis fiscaux : absence de taxe, comptes non publiés et anonymes, etc. Tout est possible comme en Suisse ou au Liechtenstein. Avec une différence de taille : les États européens, comme la France, l'Allemagne ou la Belgique, ne peuvent pas interdire à leurs ressortissants d'ouvrir des comptes dans ce paradis des transactions pourries.

Le pays le plus riche de l'Europe des Vingt-cinq a construit sa nouvelle fortune en organisant la fuite légale des capitaux des économies actives du Vieux continent. Quelle que soit la réalité des listes de noms sur lesquelles la classe politique française spéculait, une certitude dépasse cette bouffonnerie : des milliers de Français fortunés utilisent ce type d'officine pour contourner notre fiscalité. L'Union européenne, qui, au nom du pacte de stabilité, menace de sanctionner la France lorsque son déficit budgétaire dépasse les 3 % du PIB, a donc favorisé un système de fuite des capitaux, réduisant les recettes de l'État qu'elle réprimande.

Clearstream, ou pour être précis son ancêtre, la Cedel, est née dans les années soixante, lorsque la construction européenne naissante encourageait les mouvements de capitaux internationaux à l'intérieur de l'Europe des Six. Les basses oeuvres de ce projet profitent d'abord à ceux qui participent pleinement à cet affairisme : banquiers, hommes d'affaires, fonctionnaires européens, ministres et autres politiques...

"Blanchisserie"

Le succès en a inspiré beaucoup d'autres, dont la nature des transactions est non seulement liée aux avantages fiscaux mais également à une volonté de blanchir l'origine de leurs fortunes. Plusieurs enquêtes conclues par des non-lieux viennent de s'achever sans que nous puissions cerner les causes de ces classements sans suite : absence de preuves, destruction ou dissimulation des éléments sensibles, ou bien volonté de préserver la place du Luxembourg, qui craint qu'un procès ne ruine en quelques mois une réputation de blanchisserie irréprochable acquise en seulement vingt ans ?

En tout cas, cette pseudo-affaire aura révélé que notre classe politique est parfaitement au courant du fonctionnement de ces filières de l'argent de la honte. Pourquoi chercher à salir plusieurs politiciens avec une liste de comptes bancaires dans ce type de structure, alors que la loi autorise parfaitement l'ouverture d'un compte au Luxembourg ? Pourquoi nier détenir cette forme de compte avec une telle vigueur, sinon par crainte d'une mauvaise image aux yeux de l'opinion publique ?

Pour de véritables hommes d'État, la grandeur pour sortir de cette farce ne serait pas d'éclaircir ce misérable roman de gare, mais de rétablir les frontières financières de la France, afin que le travail des Français ne serve plus à enrichir les officines légales ou mafieuses de la haute finance européenne. Mais la grandeur ou les hommes d'État peuvent-ils encore jouer un rôle en république ?

Le Tribunal Pénal International (TPI) pour l'ex-Yougoslavie vient de franchir les bornes. Son ingérence politico-judiciaire dans les affaires intérieures d'un État souverain, la Serbie-et-Monténégro, provoque à Belgrade une grave crise politique de nature à mettre en péril la paix civile.

L'ingérence irresponsable du TPI, ou comment menacer la paix civile dans un État souverain

Résumons les faits. Des négociations visant à conclure un accord de stabilisation et d'association (ASA), préalable à l'adhésion de la Serbie-et-Monténégro à l'Union européenne, ont été ouvertes en octobre 2005 et devaient en principe déboucher sur un accord avant la fin de l'année 2006. Elles étaient menées côté serbe par le vice-Premier ministre Miroljub Labus, pro-européen militant et homme lige du TPI. Le procureur Carla Del Ponte a saisi cette occasion pour déclencher une crise gouvernementale en Serbie.

Voici les trois actes d'une bien mauvaise pièce que l'on pourrait intituler "L'ingérence irresponsable du TPI, ou comment menacer la paix civile dans un État souverain".

Crise du gouvernement

Premier acte : le rapport du procureur du TPI. Le 3 mai 2006, Carla Del Ponte remet à la Commission européenne un rapport "négatif" soulignant la mauvaise coopération de Belgrade avec le Tribunal. Elle n'hésite pas à qualifier de « **double discours** » les déclarations du Premier ministre serbe Vojislav Kostu-

nica qui ne lui a pas livré le général Mladic. M^{me} Del Ponte avait en effet exigé que la Serbie livrât son général avant le 30 avril.

Deuxième acte : la suspension des négociations. Sur la base du rapport de Carla Del Ponte et par mesure de rétorsion, Bruxelles décide de geler le processus de rapprochement avec l'Union européenne. Le commissaire à l'Elargissement Olli Rehn déclare : « **Il est décevant que Belgrade n'ait pas encore réussi à localiser, arrêter et transférer Ratko Mladic à La Haye.** » Le commissaire européen met directement en cause les services de sécurité serbes et exige que « **les forces de sécurité et l'armée soient totalement soumises au contrôle démocratique du gouvernement** ». Notons l'arrogance de conquistador affichée par Carla Del Ponte et Olli Rehn lorsqu'ils exigent « **le contrôle démocratique** » des forces de sécurité d'un État souverain.

Troisième acte : la crise gouvernementale. Miroljub Labus, chargé des négociations pour la partie serbe, démissionne de son poste de vice-Premier ministre. Reprenant les termes du procureur du TPI et du commissaire européen, il stigmatise Vojislav Kostunica et les services de sécurité serbes arguant que « **le gouvernement a trahi les plus hauts intérêts du pays** » en ne parvenant pas à arrêter Ratko Mladic. Or cette démission déstabilise la fragile coalition au pouvoir dirigée par Vojislav Kostunica.

Le retrait du parti de Miroljub Labus (G17) de la coalition pourrait hâter l'arrivée au pouvoir des partis nationalistes. L'alliance du Parti

par le colonel (CR) Patrick BARRIOT

radical de Vojislav Seselj et du Parti socialiste de l'ex-président Slobodan Milosevic conduirait à la formation d'un nouveau gouvernement, qui se libérerait du joug de Bruxelles



Les obsèques de Slobodan Milosevic à Belgrade (cliché Balkans Info)

"Nous ne donnerons pas Mladic !"

et de La Haye, répondant ainsi à l'aspiration démocratique de la majorité du peuple serbe. M^{me} Del Ponte a donc réussi à déclencher une crise gouvernementale sévère en Serbie mais il y a plus grave : elle pourrait également provoquer un soulèvement populaire. En quoi cette crise, qui fait apparemment obstacle à ses exigences, lui est-elle en réalité profitable ?

Menace de soulèvement

Lors des funérailles de Slobodan Milosevic à Belgrade, le samedi 18 mars, entre 500 000 et 700 000 personnes étaient réunies devant le Parlement de Belgrade (et non quelques dizaines de milliers comme les médias ont tenté de le faire croire), soit près de 10 % de la po-

pulation serbe. Nous l'affirmons, nous y étions. Cette foule immense criait son deuil mais deux phrases étaient régulièrement scandées : « **Nous ne donnerons pas le Kosovo** » et « **Nous ne donnerons pas Mladic** ». Le Kosovo et le général Mladic sont deux composants inaliénables et incessibles de l'identité serbe (1). Imaginons, toutes proportions gardées, 6 millions de personnes manifestant dans les rues de Paris pour exiger le respect de la souveraineté de la France ! Quel dirigeant oserait dire alors que « **ce n'est pas la rue qui gouverne** » ?

L'arrestation ou la mort de Ratko Mladic, survenant après l'assassinat judiciaire de Slobodan Milosevic, pourrait déboucher sur un regain de tension nationaliste qui serait aussitôt exploité par la "communauté internationale" pour justifier de nouvelles sanctions contre la Serbie.

Flambée nationaliste

Or deux dossiers brûlants doivent être traités d'ici à la fin de l'année : l'élimination physique des prétendus criminels de guerre serbes et l'indépendance du Kosovo. Le premier dossier pourrait bien servir à régler le deuxième au détriment, bien entendu, du peuple serbe. De quelle manière ? La tactique du TPI est de rendre les Serbes responsables de leurs maux afin que l'opinion publique n'éprouve pas le moindre sentiment d'injustice ni de compassion à leur égard, et qu'elle approuve les sanctions les plus dures.

En cas de flambée nationaliste déclenchée par le TPI, la communauté internationale aura beau jeu de stigmatiser ces incorrigibles nationalistes serbes, incapables de réciprocité, et de justifier deux punitions décidées de longue date : le coup de force contre Mladic et l'indépendance du Kosovo. Ce procédé s'est avéré efficace pour éliminer le président Slobodan Milosevic. Le TPI a accredité dans un premier temps la thèse que Slobodan Milosevic refusait de prendre son traitement pour justifier ensuite les mesures de rétorsion qui ont conduit à sa mort. En d'autres termes : s'il était malade, c'était de sa faute, et il n'a eu que ce qu'il méritait (2). De la même manière, le gouvernement serbe (ou du moins ceux qui essaient de sauvegarder la souveraineté nationale au sein de ce gouvernement) est accusé de refuser le traitement prescrit par le TPI pour "soigner la démocratie". S'il refuse d'avaler la potion, tant pis pour lui, il en subira les amères conséquences !

Loin de contribuer à la paix et à la réconciliation dans les Balkans, le TPI avive les rancœurs, aiguillonne les haines et répand les ferments de discorde et de guerre civile en humiliant le peuple serbe. Une fois de plus, l'Europe met la Serbie en quarantaine. Mais les Serbes peuvent néanmoins se réjouir de cette quarantaine car ce sont eux, et eux seuls, qui échapperont à la contamination.

(1) *Général Ratko Mladic, préfaces du général Pierre-Marie Gallois et du colonel Patrick Barriot, Éditions du Verjus (Balkans-Infos), à paraître prochainement.*

(2) *M^{re} Jacques Vergès et colonel Patrick Barriot : Comment le Tribunal de La Haye a éliminé Slobodan Milosevic, ou l'assassinat judiciaire médicalement assisté, L'Âge d'Homme, 2006, 32 pages.*

L'administrateur de la Comédie-Française, Marcel Bozonnet, vient de déprogrammer la pièce de Peter Handke, *Voyage au pays sonore ou l'Art de la question*, qui devait être mise en scène début 2007 au Vieux-Colombier.

Cette sanction fait suite à un article de Ruth Valentini paru dans *Le Nouvel Observateur* du 6 avril 2006. À vrai dire, il ne s'agit pas d'un article mais d'un libelle ne comportant pas plus de six phrases venimeuses, en bord gauche de la page 102, dans la rubrique "sifflets". Ruth Valentini "siffle" donc Peter Handke pour avoir participé aux obsèques de Slobodan Milosevic le samedi 18 mars à Pozarevac. Elle insulte le dramaturge autrichien en affirmant, avec des accents bien connus de procureur, qu'il est « **fidèle au Boucher des Balkans et à sa propre position révisionniste** », qu'il « **approuve le massacre de Srebrenica et autres crimes commis au nom de la purification** » et qu'« **avec son hommage au despote, le poète a définitivement creusé la tombe de son honneur perdu** ».

Dans cette brève philippique, la journaliste du *Nouvel Observateur* décrit Handke « **brandissant le drapeau serbe, se pressant pour toucher le corbillard et y déposer sa rose rouge** ». Or à aucun moment, et nous pouvons l'affirmer car nous étions à ses côtés le 18 mars, Peter Handke n'a brandi le drapeau serbe ni déposé la moindre rose rouge sur le cercueil de l'ex-président serbe. Peter Handke était dans la

foule et c'est à la demande des représentants de la famille qu'il a prononcé quelques phrases en langue serbe. La journaliste du *Nouvel Observateur* était-elle à Pozarevac le 18 mars ? Si oui, elle affabule. Si non, elle rapporte des ragots. Dans les deux cas, sa crédibilité de journaliste est mise à mal.

« Grimper au rideau »

L'administrateur de la Comédie-Française, dont « **le sang n'a fait qu'un tour** » quand il a lu l'article, a donc décidé de punir Peter Handke pour sa présence aux obsèques de Slobodan Milosevic. Marcel Bozonnet a déclaré : « **Aller à l'enterrement était un geste très fort. J'étais stupéfait. J'ai lu ensuite la traduction de ses déclarations publiées par l'hebdomadaire allemand Focus, qui sont édifiantes. Ça, plus tout le reste, que je n'avais pas lu avant : il y a de quoi grimper au rideau.** » (1)

Nous aimerions savoir ce que M. Bozonnet entend par ces « **déclarations édifiantes** » qui font « **grimper au rideau** » et ce qui se cache derrière « **tout le reste** ». Il s'agit de vagues sous-entendus destinés

uniquement à jeter l'anathème sur Peter Handke. Quand on se présente à la fois sous les traits d'un enquêteur, d'un procureur et d'un juge d'application des peines, il convient de citer des témoins à charge qui ont réellement vu les faits, des traductions fidèles et un acte d'accusation moins fantaisiste. Nous mettons au défi M. Bozonnet de citer clairement et publiquement les propos auxquels il fait référence (traduits du serbe en allemand puis de l'allemand en français par des individus dont on peut apprécier l'objectivité et la rigueur). Les accusations portées sont suffisamment graves et lourdes de conséquences pour que l'on exige des précisions.

Nous avons noté, mot à mot, en langue serbe, la déclaration très courte faite par Peter Handke le 18 mars à Pozarevac. Un juge impartial pourrait constater que rien dans les propos de Peter Handke n'est susceptible de « **faire grimper au rideau** » un administrateur de la Comédie-Française, à moins que ce dernier n'y soit prédisposé par un quelconque don de la nature. Pour M. Bozonnet, « **la présence de Peter Handke aux obsèques de Milosevic est un outrage aux victimes** » et « **Il y a dans la position de Handke un tel déni de l'His-**

toire, des faits, de la justice internationale... Comme si pour lui, plus rien n'avait d'existence. » On demeure atterré devant de tels raccourcis. Sur quoi reposent les accusations de « **déni de l'Histoire, des faits, de la justice internationale** » ?

Les intellectuels muets

En résumé, six phrases de calomnie dans le *Nouvel Observateur* suffisent pour que l'administrateur de la Comédie-Française déprogramme la pièce de l'un des plus grands dramaturges de notre époque. Espérons que cet hebdomadaire n'écrira pas six phrases contre Harold Pinter dont les déclarations en faveur de Slobodan Milosevic sont sans ambiguïté : son prix Nobel pourrait lui être retiré !

Dans la Grèce antique les proscriptions étaient inscrites sur des morceaux de terre cuite, aujourd'hui elles sont inscrites dans les pages du *Nouvel Observateur*. À ce jour aucun écrivain dans la patrie de Voltaire, aucun dramaturge, aucun chroniqueur, aucun rédacteur de bloc-notes hebdomadaire n'a vraiment pris la défense de Peter Handke aussi injustement attaqué.

P.B.

(1) *René Solis : « Peter Handke censuré pour un voyage de trop », Libération, samedi 29 et dimanche 30 avril 2006, page 37.*

IRAN

Vers la confrontation

par
Houchang NAHAVANDI

des armes nucléaires et ne menacent aucun pays.

Il faut donc empêcher le régime de Téhéran de parvenir à ses fins. Mais comment ?

Condamnation pour la forme

On s'oriente vers une condamnation de Téhéran par le Conseil de sécurité des Nations-Unies. La nécessité de l'accord unanime des cinq "Grands" rend improbable un texte ferme et dissuasif.



Ahmadinejad : un provocateur

Il est probable que des sanctions seront prises. Pour la forme et sans effet. Elles seront détournées et ne feront souffrir que la masse de la population déjà victime du régime. On évitera soigneusement les mesures politiques pouvant infléchir le régime. L'hypocrisie des "grands intérêts" fera le reste.

En Occident, un certain nombre d'"experts" mettent en garde contre le danger de l'utilisation par le régime de Téhéran de "l'arme du pétrole", l'Iran étant le quatrième producteur mondial. Ignorance ou plutôt intoxication !

De nombreux pays du monde, occidentaux notamment, ont besoin du pétrole iranien. Mais le régime de Téhéran a davantage besoin des revenus pétroliers pour une arme à double tranchant.

On a oublié volontairement que l'Iran importe pour 40 % de ses besoins, environ cinq milliards de dollars par an, du pétrole raffiné, ses raffineries ne fonctionnant que partiellement.

Des restrictions dans ce domaine mettraient rapidement le régime en difficulté.

Le "danger" de la fermeture du détroit d'Osmuz n'est qu'une plaisanterie. Quiconque connaît la région et le détroit en sait le caractère médiatique.

On s'oriente, malheureusement, vers des frappes "chirurgicales", autrement dit la destruction ciblée des installations nucléaires iraniennes. Les États-Unis, Israël et quelques autres puissances occidentales semblent s'y préparer. Les discours menaçants de M. Ahmadinejad, personnage, hélas, illuminé mais pour l'instant à même de flatter les sentiments patriotiques d'un certain nombre d'Iraniens, fournit le prétexte officiel de cette intervention. C'est un provocateur.

Dommages collatéraux

Une telle intervention pourrait détruire les installations nucléaires iraniennes. Les dommages collatéraux qu'elle provoquerait seraient immenses, car ces installations sont disséminées dans les tissus urbains et pour certaines — à Isphahan notamment — proches des monuments historiques inscrits au patrimoine de l'humanité.

Ces frappes auront surtout pour effet de consolider le régime,

de renforcer sa mainmise répressive sur la population au nom de l'intérêt national, de réduire les oppositions intérieures ou extérieures au silence et apporteront de l'eau au moulin des éléments les plus extrémistes du pouvoir.

On éloignera peut-être le danger nucléaire. Mais le régime islamiste aura le bon prétexte d'agiter ses réseaux subversifs en Irak, au Liban, en Palestine et dans certains pays d'Islam et aussi en Occident.

Est-ce la conséquence recherchée ?

On voit bien la responsabilité de ceux qui ont ouvert la boîte de Pandore de l'islamisme radical. Le monde continue à payer cher l'épisode de Neauphle-le-Château qui était le commencement de tout.

Une fois de plus je tiens à mettre en garde contre ce "remède" pire que le mal.

Par une politique de fermeté et quelques mesures bien ciblées sur le plan diplomatique, mesures que l'on connaît "en privé" et fait semblant d'ignorer officiellement, il faudrait amener le régime de Téhéran à céder. Et pas seulement sur le plan nucléaire.

Par un soutien politique et médiatique aux opposants extérieurs et intérieurs il faudrait favoriser une évolution significative voire un changement du régime en Iran. Les Iraniens seront délivrés et le monde retrouvera la tranquillité.

Certains Occidentaux, aux États-Unis surtout, prétendent œuvrer dans ce sens. Ce qui se fait est tout à fait le contraire de ce qui devrait être fait. Ce n'est pas en labélisant quelques officines et en créant quelques centres de "recrutement" (*sic*) d'opposants, immédiatement discrédités par ce fait, que l'on pourra ressusciter une opposition fiable et crédible capable de prendre le relais.

Face à l'islamisme radical et dévastateur, c'est le mouvement national et patriotique qu'il faudrait soutenir. On en est loin, et pour cause.

■

L'épreuve de force entre une partie de la communauté internationale et le régime de Téhéran devient de plus en plus inévitable. Tout laisse à penser que les dirigeants islamistes la cherchent, la souhaitent et y voient un moyen de consolider leur régime et d'occulter les difficultés croissantes auxquelles le pays fait face.

Téhéran veut se sanctuariser, acquérir un pouvoir de chantage et accéder à une position dominante au sein de la mouvance radicale et violente du monde musulman.

Précisons ou reprécisons quelques données.

La maîtrise totale de la technologie nucléaire est un droit absolu et inaliénable de l'Iran. Le régime impérial s'y était déjà attelé et à juste titre. Mais il le faisait en conformité avec le traité de non prolifération nucléaire que l'Iran avait signé, donc sous contrôle international. Quant à l'enrichissement d'uranium, que le pays possède en abondance, il se faisait dans le cadre d'un accord avec la France et non en cachette. Il s'agissait de fournir les ressources nécessaires aux centrales nucléaires en construction, dont deux par les Français.

L'Iran impérial n'avait aucun projet d'utilisation militaire de l'énergie nucléaire. C'était son droit, certes, mais contraire à sa politique de développement et à sa diplomatie. Il proposait, en revanche, de dénucléariser la région. Ce qui eut été un facteur d'apaisement, mais visait Israël. Cette attitude n'a pas été étrangère au mécontentement du monde occidental à l'égard de l'Iran et à l'appui donné au mouvement islamiste et à Rouhallah Khomeyni pour déstabiliser le pays.

Le régime de Téhéran cherche à fabriquer des armes nucléaires. À l'inverse de ce qui s'était passé en Irak, les rapports de l'Agence internationale de l'énergie atomique de Vienne, organe indépendant et impartial, sont de plus en plus alarmants dans ce sens. Les informations dont on dispose le corroborent. Le régime islamiste aura, vraisemblablement, "ses" bombes d'ici deux à quatre ans. Voilà le danger.

Régime subversif

L'Iran n'est menacé par aucun pays, voisin ou non. Le régime de Téhéran n'est pas un État de droit, ses connexions avec les réseaux terroristes islamistes sont avérées. Il ne s'en cache d'ailleurs pas, et même, s'en vante ouvertement.

Son objectif est de se sanctuariser comme on dit, comme la Corée du Nord. Mais également d'acquérir un pouvoir de chantage, et d'accéder à une position dominante non pas dans le monde musulman, mais au sein de la mouvance radicale et violente de ce dernier, de pouvoir agiter et actionner dans l'impunité les réseaux subversifs dans le monde. Objectif affiché déjà par Khomeyni et repris régulièrement depuis. Pour des raisons mercantiles on a détourné les regards en Occident. Or, il n'y a pas de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.

Si l'Iran était un État pacifique, respectueux des droits humains et des règles de base du droit international, il n'aurait pas lancé son programme du nucléaire militaire. Je dirai même que si c'était le cas, cela n'aurait pas représenté un danger particulier. La Grande-Bretagne, la France, l'Inde, Israël... possèdent

EXPOSITION

Pour ne pas oublier les Serbes du Kosovo

■ C'est une bien émouvante exposition qui s'est ouverte le 12 mai dans les sous-sol de l'église métropole serbe à Paris.

Dans une vaste salle bien éclairée on y découvre les photographies que **Dragan Tomich**, reporter-photographe, a prises au Kosovo de 1999 à 2006. Elles relatent la vie des Serbes et des Roms dans les enclaves où ils sont enfermés depuis sept ans. Après la honteuse agression de l'OTAN au printemps 1999, ils n'ont pas voulu fuir en Serbie mais se sont blottis autour de leurs sanctuaires et de leurs cimetières. La plupart vivent misérablement, car ils ne peuvent plus aller travailler dans leurs champs sous peine d'être agressés par les Albanais. Leurs enfants vont à l'école dans des autocars aux vitres grillagées, ou bien dans des blindés de la KFOR. On est bien loin de l'avènement de la société

multi-ethnique qui devait « **survivre des décombres provoqués par les bombes humanitaires de l'OTAN larguées sur la Serbie** », souligne la notice de l'exposition.

Le vernissage de celle-ci a eu lieu le 11 mai en présence de M^{gr} Luka évêque du diocèse de France et d'Europe occidentale de l'Église orthodoxe serbe, et de Peter Handke, écrivain autrichien ; Kosta Cristitch et Dragan Tomich, l'auteur des photographies, ont pris la parole pour présenter l'exposition. Ne manquez pas d'aller la visiter. Vous y découvrirez ce que la presse écrite et parlée vous cache le plus souvent en France.

P.P.

***Jusqu'au 11 juin 2006, du lundi au samedi de 8 h 30 à 13 h 30 et de 16 heures à 19 heures, 23 rue du Simplon, Paris XVIII^e.**

La Russie est de retour

La Russie va présider le G8. C'est un ruineux succès de prestige pour ce grand pays. Une consécration aussi pour le président Poutine.

À ce même moment le président russe, dans son discours annuel devant la Douma, a tenu un langage tout à fait en phase avec les succès politiques, diplomatiques et économiques de son pays.

Croissance économique remarquable, hausse constante du niveau de vie de la population et diminution des inégalités sociales, modernisation dans tous les domaines, le lancement d'une politique nataliste que les pays occidentaux auraient tout intérêt à imiter, excédent budgétaire, retour sur la scène internationale.

Vladimir Poutine a raison de dire qu'il est en train de construire une « **maison Russie** » solide. Il renforce également la puissance militaire russe, proclame la convertibilité totale du rouble qui devient ainsi une monnaie internationale ; deux signes de puissance.

Face à ce retour spectaculaire, les Américains ont-ils raison de réagir comme vient de le faire le vice-président Dick Cheney en accusant la Russie de « **manque de démocratie** », de se servir de l'arme énergétique (pétrole, gaz) comme instrument de leur politique, de se réarmer excessivement ?

Humiliation

Le langage humiliant de certains milieux gauchiste-intellectuels européens à l'égard de la Russie, est-il convenable ? Il ne le semble pas.

Après la chute du bolchevisme et la période Eltsine, la Russie semble reprendre un chemin en phase avec ses traditions nationales et historiques. Elle ne pouvait pas être une petite ou moyenne puissance au service des multinationales et offrir le spectacle de pitrerie de ses dirigeants ou la société d'un Gorbatchev finissant.

L'énervement montré par l'administration américaine, devant le

retour de la Russie sur la scène internationale et sa puissance retrouvée, devrait faire place à une véritable politique de dialogue et de partenariat. Et le mépris de certains milieux européens se transformer en regret face à une politique nationale et nationaliste qui, jusqu'à nouvel ordre, n'est ni agressive ni expansionniste et ne prétend guère à dicter sa loi au monde.

La politique pétrolière russe n'est pas plus "intéressée" ni "dominatrice" que celle des grandes multinationales. La presse russe n'est pas plus au service des puissances que celle de tel ou tel pays. Les citoyens n'y sont pas plus surveillés que dans certains pays donneurs de leçons. Et les dirigeants pas plus corrompus et manipulateurs qu'ailleurs.

Ayons un minimum de respect pour un pays qui a retrouvé son identité et sa place. C'est peut-être le grand tort de la Russie de Poutine aux yeux des mondialistes...

Pascal NARI



LES CONQUÊTES SOCIALES DE 1936 ? QUELLE IMPOSTURE !

■ Au moment où l'ensemble des forces de "gauche" s'apprêtent à fêter le soixante-dixième anniversaire des événements de 1936, il convient de resituer dans la longue histoire de l'économie sociale et industrielle de la France ce qui s'est réellement passé cette année-là, et de démonter les mythes qui assoient la campagne qui vient.

Vraiment, 1936 a été un épiphénomène, et s'il a été catastrophique du point de vue économique, politique, diplomatique et militaire (nous le verrons dans un prochain dossier de L'Action Française 2000), il n'a apporté, sur le plan social, que ce qui se préparait en dehors des équipes arrivées alors au pouvoir.

Quelle imposture de la part des francs-maçons et de la gauche ! Ni les uns ni les autres ne peuvent être qualifiés de forces de progrès ; ni les uns ni les autres ne peuvent prétendre à l'innovation sociale ou au respect des travailleurs.

Le combat des royalistes

Les royalistes français ont inspiré tout ce qui a été facteur de progrès depuis trois siècles en France. Ce sont eux qui se sont engagés dans la bataille législative pour le respect du travailleur et de sa famille. On observe une filiation permanente entre leur réflexion et la genèse des solutions apportées aux problématiques des rapports économiques et sociaux. Quant au Comte de Paris, il s'est lui-même illustré par la force de sa pensée sociale.

Les prétendues conquêtes de juin 1936 n'étaient, pour la plupart, pas au programme de gouvernement de Front populaire issu des élections du mois de mai ; elles ont été concédées suite aux émeutes dans la rue et aux grèves dans le seul secteur privé.

À l'heure où le MEDEF tente de revenir à un libéralisme économique et social débridé, soyons certains et fiers des contributions décisives de nos pères dans le progrès social et la cohésion de notre société. Nous devons rester extrêmement vigilants et actifs pour protéger notre pays de tous les errements libéraux, qu'ils soient patronaux, euro-péistes, d'inspiration américaine ou mondialiste, et demeurer fidèles aux grandes traditions capétiennes dont Saint Louis demeure l'un des symboles, lui qui confia à Étienne Boileau la rédaction du premier Livre des Métiers.

Bertrand LAMBERT

Seule la Monarchie est "populaire" !

par
Michel FROMENTOUX

ou profession étant l'une des bases fondamentales de la Constitution française, il est défendu de les rétablir en fait sous quelque prétexte ou quelque forme que ce soit. » Donc interdiction aux citoyens de prendre délibérations ou conventions sur « leurs prétendus intérêts communs » (sic) lesquelles seraient « inconstitutionnelles, attentatoires à la Liberté et à la Déclaration des droits de l'homme et de nul effet ».

"Martyrologe ouvrier"

De ce jour, l'historien Jean Dumont a daté le commencement d'un « martyrologe ouvrier ». Car la loi fut votée sur fond de répression de grèves d'ouvriers réclamant du pain ! Les décennies qui suivirent furent celles de la révolution industrielle : plus les patrons devenaient puissants, plus l'ouvrier restait isolé. Le travail devint une marchandise dont le prix variait selon le mécanisme de la libre concurrence. Le règne absolu de Mammon... avec le retour à l'esclavage : enfants de dix ans douze heures par jour à l'usine, hommes et femmes trimant quatorze à seize heures par jour pour

des salaires de misère, pas même de repos dominical, menace constante de chômage...

Pratiquement personne dans le monde politique ni dans celui des affaires n'avait conscience de la cruauté d'un tel sort. C'était l'avènement du libéralisme, cette



Le comte de Chambord
L'auteur du premier grand texte social en 1865

philosophie issue des principes de 1789, fondée sur la raison individuelle divinisée, toute tournée vers l'exaltation de l'individu, considérant toute solidarité comme une contrainte, et professant que de la recherche par chacun de son bien particulier sortirait le bien général, comme si le "Progrès" faisait automatiquement concourir l'addition des égoïsmes à l'intérêt général.

Dans ce monde soumis à la loi d'airain, et, qui plus est, en train

de se déchristianiser, apparut au XIX^e siècle le socialisme, lequel n'était qu'un avatar du libéralisme profitant de la destruction des sociétés concrètes pour préconiser l'étatisme, la lutte des classes, et pour les plus "avancés", l'idée que seule la violence peut arracher aux patrons des concessions. Pour qui-conque s'enferme dans une telle optique, le Front populaire peut évidemment apparaître comme une victoire du "peuple"... Lequel déchantait bien vite !

À la pointe du combat social

Il serait temps de rendre justice à ceux qui, les premiers, voulurent briser cette spirale infernale, et à qui les classes laborieuses ne savent pas qu'elles doivent beaucoup plus qu'aux hommes de 1936. N'oublions jamais que le premier grand texte social date du 20 avril 1865, deux ans avant le *Capital* de Karl Marx ; il émanait de l'héritier des Capétiens, Henri V, Comte de Chambord, et, sous forme d'une *Lettre sur les Ouvriers*, réclamait contre les nouveaux féodaux la reconstitution de corporations libres, sous l'arbitrage d'un État fort et indépendant. En somme, des organisations de métiers, au sein desquelles, dans la complémentarité des services, patrons et employés

Les catholiques au service des pauvres

■ On ne retracera pas ici la totalité des initiatives prises par les catholiques pour pallier les effets désastreux d'un libéralisme débridé et des quasi guerres civiles apparues depuis la Révolution. Faisons cependant quelques rappels, sur deux thèmes : la Société philanthropique et la spiritualité vincentienne.

La Société philanthropique

Sans refaire l'histoire de la Société philanthropique, on rappellera cette phrase emblématique de son action, comme de toutes les actions charitables inspirées par la charité des chrétiens : « Le silence, qui convient au bienfaiteur, sert mal la bienfaisance. » À l'opposé, nos révolutionnaires, libéraux et francs-maçons, sont prompts à mettre leurs actes en valeur, quitte à les inventer et à créer des mythes, comme celui des acquis sociaux de 1936.

La Société philanthropique a été fondée en 1780. Richement dotée dans les dernières années du règne de Louis XVI par la meilleure noblesse, elle fut persécutée à la Terreur, puis reconnue d'utilité publique en 1839. Au cours des années et même des siècles - elle est maintenant dans sa 226^e année ! - elle a toujours imaginé et géré les œuvres et établissements dont le besoin se faisait sentir. Elle fut à l'origine de maintes mesures sociales, telles que les "habitations économiques", ancêtres des HLM.

De nos jours, elle poursuit son activité dans divers domaines : les habitations économiques,

les centres d'accueil et les maisons de retraite, les œuvres médicales et maternelles, certains services hospitaliers (enfants paralysés) et chirurgicaux...

Tout cela est financé par des fondations et des legs, des dons, des cotisations, relayant - et relayés par - des œuvres publiques et privées. Ces efforts sont par ailleurs largement soutenus par de vieilles familles traditionnellement royalistes.

La spiritualité vincentienne

On ne peut évoquer les graves crises politiques et économiques de ces 250 dernières années sans parler de la postérité spirituelle de Saint Vincent de Paul. Les royalistes furent longtemps les plus nombreux et les plus actifs parmi ces œuvres admirables, comme dans celles de Malte et des chevaliers du Saint Sépulcre, ainsi qu'au sein de l'Ordre de Saint Lazare. Citons-les :

L'Association internationale des charités (AIC) est l'héritière des Confréries de la charité, créées en 1617 à Chatillon-les-Dombes, qui sont composées de dames, et dont la première responsable est Louise de Marillac.

Au sein de la Congrégation de la Mission, on retrouve les Lazaristes depuis 1625, dont les œuvres, considérables, se concentrent aujourd'hui sur des missions à l'étranger.

Les Filles de la Charité, servantes des dames, du peuple, de la noblesse ou de la bourgeoisie, ont été créées officiellement en 1663.

La Jeunesse mariale est un mouvement éducatif et apostolique placé sous le signe de la Vierge Marie, fondé à la suite du message de Catherine Labouré lors des apparitions de la rue du Bac. C'est en fait, depuis 1968, la nouvelle appellation des Enfants de Marie Immaculée.

La Société de Saint Vincent de Paul a été créée en 1832 par le Bienheureux Frédéric Ozanam. Malgré quelques coups d'arrêt (comme avec la circulaire Persigny, interdisant les associations en 1861), elle regroupe aujourd'hui 1 050 "conférences" en France, et 12 437 actifs.

Les frères de Saint Vincent de Paul sont regroupés dans une congrégation créée en 1845 par des royalistes catholiques : Jean Léon le Prévost, Clément Myionnet et Maurice Maignien. Venant en aide à la jeunesse ouvrière, ils ont compté des martyrs à la Commune.

Les Louise de Marillac forment un mouvement né en 1909 à Paris, en particulier grâce à l'abbé Lenert, curé de Saint-Nicolas-du-Charbonnet. Lorsque les "Louises de Marillac" se joignent aux Conférences de Saint Vincent de Paul, le mouvement adopte une nouvelle appellation en France : la Société de Saint Vincent de Paul - Louise de Marillac.

Les Fils de la Charité sont à l'origine des religieux de Saint Vincent de Paul ayant quitté la Congrégation en 1918. Ils oeuvrent en faveur de l'évangélisation du monde ouvrier. Présents dans onze pays sur trois continents, ils comptent en France vingt-six paroisses.

Les Auxiliaires de la charité viennent en aide au clergé dans ses œuvres sociales, dans les paroisses ouvrières.

B.L.



Seule la Monarchie est "populaire" !

N'ayant jamais adhéré à l'individualisme foncier des principes de 1789, les catholiques royalistes sont plus libres que "la gauche" d'envisager une politique sociale audacieuse.

► se rencontreraient pour résoudre, dans le souci du bien commun et sans tout attendre de l'État, les questions relatives aux salaires, aux heures de travail, à l'entraide, aux caisses de retraite, à l'apprentissage, etc.

Ces leçons réalistes, tirées de la grande tradition royale et chrétienne, ne furent hélas pas écoutées par ceux qui, contre pourtant une forte opposition de gauche, votèrent en 1884 la loi Waldeck Rousseau autorisant les syndicats, mais sans préciser si ceux-ci seraient verticaux, donc mixtes, ou horizontaux, purement ouvriers, additionnant des individualismes dans un esprit de lutte des classes. C'est hélas ce mauvais esprit qui prévalut à une époque où, de toutes façons, les pères ou grands-pères des hommes de 36 se souciaient beaucoup plus de créer l'école laïque pour apprendre au peuple à penser "républicain", que d'aider ce même peuple à vivre décemment dans ses familles, ses usines et ses ateliers.

Toutefois, les grandes idées lancées par le comte de Chambord ne restèrent pas lettre morte, toute une cohorte de catholiques sociaux en était imprégnée : Frédéric Le Play, Maurice Maignen, Albert de Mun et surtout René de La Tour du Pin, marquis de La Charce, militèrent pendant des décennies pour un ordre social chrétien. Ils aidèrent largement le pape Léon XIII dans la préparation de son encyclique *Rerum novarum* (15 mai 1891) qui, juste un siècle après l'ignoble loi Le Chapelier, dénonçait la « misère imméritée » et rappelait aux États leur devoir de laisser se constituer des organisations professionnelles.

Pionniers des lois sociales

L'action des catholiques sociaux, presque tous royalistes, connut aussi une réelle efficacité au Parlement, et ce, dès le début du XIX^e siècle. Le 22 décembre 1840, Alban de Villeneuve Bargeon, alors député du Nord, demandait de ramener la journée de travail de 15 à 12 heures, proposait un repas au milieu de la journée, et réclamait un jour de repos par semaine. Il fallut attendre

1848 pour que ses propositions aboutissent.

En 1872, tous les élus monarchistes soutinrent une proposition de loi d'Ambroise Joubert interdisant d'employer des enfants de moins de 10 ans et de faire travailler la journée entière des enfants de moins de 13 ans. La gauche y fit échec.

La même année, le baron Chaurand, député de l'Ardèche, déposait une proposition de loi sur le repos dominical. Projet refusé, les "modérés" s'étant courageusement abstenus.

Quant à Albert de Mun, il multiplia entre 1886 et 1891 les propositions de loi réduisant le temps de travail des enfants et des femmes. Il scandalisa ses collègues en préconisant dès 1890 la journée de 8 heures ! Ses propositions sur la suppression, par exemple, du travail de nuit pour les femmes et les enfants n'aboutirent qu'après 1900.

Il faut encore dire que c'est à la droite catholique et monarchiste qu'on doit les premières lois sur les logements insalubres (22 avril 1850), sur les caisses de retraite (18 juin 1850), sur les sociétés de secours mutuels (15 juillet 1850), sur les accidents du travail (1898), sur les retraites ouvrières (1902)... Citons aussi Léon Harmel qui prit la première initiative de salaire familial (1891) dans son usine de Val des Bois, suivi en 1910 par les Michelin à Clermont Ferrand. Émile de Romanet, à Grenoble, entre 1917 et 1920, alla plus loin : il mit au point avec d'autres patrons le système des caisses de compensation, premier exemple d'allocations familiales, suivi en 1921 par Charles de Montgolfier dans ses papeteries d'Annonay. Il fallut attendre 1932 pour que le système fût appliqué à tous les salariés.

En 1930, six ans avant le Front populaire, Xavier Vallat, député de l'Ardèche, s'acharnait à faire passer dans la loi sur les assurances sociales en discussion l'idée que le travailleur doit se préoccuper de l'avenir des siens, donc avoir l'esprit d'économie et la volonté d'épargne, et se créer un patrimoine. Son contre-projet fut repoussé, mais en dépit de son caractère individualiste, la loi fut votée contre l'opposition d'une grande partie du patronat, de l'extrême gauche, et de la CGT !

Qu'en conclure, sinon que comme apôtres du combat social, les bavards du Front populaire font bien pâle figure, et même une inquiétante figure..., comparés aux Français fidèles aux grandes traditions capétiennes.

Michel FROMENTOUX

* Lire :

- **Xavier Vallat : La Croix, les Lys et la peine des Hommes, Éditions Ulysse, Bordeaux, 1982.**

- **Antoine Murat : Le catholicisme social en France, Éditions Ulysse, 1980.**

FACE AU PRAGMATISME DES ROYALISTES Les socialistes utopiques

par
Bertrand LAMBERT

Nord et de l'Est. Mais ils évoquaient déjà la nécessité d'une école libérée du clergé ou du patron, gratuite et obligatoire.

d'ateliers sociaux, en fait des coopératives maîtrisées par les ouvriers et contrôlées par l'État. Ce fut la première proposition d'une utopie destructrice : l'appropriation collective par les travailleurs de leurs instruments de travail.

Curieusement, si l'histoire officielle occulte les réactions et réalisations concrètes des royalistes au XIX^e siècle, les "historiens" des questions sociales et les syndicalistes révolutionnaires glosent volontiers sur les socialistes utopiques.

Au milieu du XIX^e siècle, il ne restait plus de références, hormis chez les royalistes...

Il en surgissait de partout dans cette période du milieu du XIX^e siècle ! Ils étaient déboussolés, car tout un monde politique, économique et social avait été mis à bas ; il ne restait plus de références, hormis chez les royalistes. La crise de 1825 avait introduit la misère et ses conséquences prolongées, et l'industrialisation était en marche en dehors de tout cadre social : il fallait répondre à cette situation nouvelle.

Bavardages

Face aux Blancs du Midi, aux industriels catholiques, aux congrégations, aux royalistes de partout, les socialistes utopiques firent beaucoup de bruit, mais réalisèrent peu, du moins durablement. Par leurs bavardages, ils sont les lointains ancêtres de nos gauchistes.

Charles Fourier, Louis Blanc, Varlin et Proudhon avaient en commun d'envisager un type de société fondé sur la constitution de coopératives ouvrières de production, un peu à l'image de ce que les royalistes avaient créé dans le monde agricole du Midi et du Vivarais, notamment.

Ils partageaient aussi – c'est essentiel pour le système d'organisation qu'ils préconisaient – la volonté d'encourager l'éducation ouvrière, depuis longtemps développée par les religieux, ainsi que par certains patrons royalistes du

Mutualité

Proudhon fait cependant figure d'exception, étant donné son hostilité à la gratuité et à la centralisation : il était partisan de la liberté des familles pour l'éducation et la création d'écoles, refusant toujours la mainmise de l'État. C'est d'ailleurs en cela qu'il est moderne et porteur d'avenir, et que les royalistes du XX^e siècle lui doivent beaucoup.



Pierre-Joseph Proudhon
1809 - 1865

Il proposa par exemple l'association dans la mutualité, comme cela existait au moins depuis le début du XIX^e siècle dans certaines entreprises ou régions : création d'associations libres de producteurs indépendants, sans intervention de l'État. Voilà qui l'oppose à Marx, dont il faut rappeler qu'il est totalement antisyndical, malgré la réputation qu'on lui fait. Marx, dont nous ne reparlerons pas ici, tant il fut inexistant dans la pratique sociale jusqu'en 1936...

Louis Blanc, lui, rédigea un véritable programme politique, "l'organisation du travail". À la différence des royalistes et des proudhoniens, il préconisait la création

L'ESSOR ÉCONOMIQUE DU XIX^e SIÈCLE

Certes, ces innovations ne découlent pas spécifiquement de l'action des royalistes et des catholiques, mais la liste ci-dessous illustre combien le XIX^e siècle fut novateur dans sa reconstruction – hélas sauvage – de l'économie et de la société françaises :

- institution du Crédit foncier et du Crédit mobilier,
- croissance phénoménale du secteur textile,
- progrès spectaculaire des industries chimique et métallurgique,
- développement décisif du chemin de fer, et accroissement correspondant des espaces économiques,
- introduction du timbre poste, progression spectaculaire du courrier,
- ouverture au public du télégraphe électrique,
- organisation des premières compagnies maritimes,
- développement des ports,
- développement de la "société de consommation" avec, par exemple, Hachette (Bibliothèque rose et Bibliothèque des chemins de fer),
- triomphe des grands magasins,
- traité de libre échange avec l'Angleterre,
- création du Crédit lyonnais et de la Société générale,
- introduction du chèque,
- apparition du Marché, au sens contemporain,
- ouverture des marchés extérieurs,
- deux expositions universelles en 1855 et 1867.

Le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier (juin 1791)

■ Dès le début de la Révolution, les lois d'Allarde et Le Chapelier plantent le décor social de ce que sera la politique économique et sociale des libéraux, et partant des révolutionnaires.

Sous prétexte de supprimer les privilèges exorbitants des "maîtres" (des corporations), la servitude du compagnonnage, la dureté et la longueur de l'apprentissage, ces lois anéantissaient un type d'organisation solidaire qui avait permis, jusqu'au XVIII^e siècle, de créer des artisanats modernes et performants. La longue tradi-

tion de compétence et de compagnonnage des métiers de l'imprimerie en fut un bel exemple.

L'individualisme politique et le libéralisme économique sont les deux principes sur lesquels s'appuie la loi Le Chapelier pour interdire toute association de salariés ou d'employeurs. Elle précise :

« Les citoyens d'un même état ou profession, les ouvriers et compagnons d'art quelconque ne pourront, lorsqu'il se trouveront ensemble, se nommer ni présidents, ni se-

crétaires, ni syndics, tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs. »

Cette loi est étroitement liée au décret d'Allarde, dont le premier article supprime les corporations.

Heureusement, ces dispositions seront très vite contournées, et leur application ne sera pas toujours assurée, sauf pour briser des foyers de révolte ou de grève éventuels.

B.L.

UN PRINCE AU CŒUR DES DÉBATS SOCIAUX

Le comte de Paris dans les années 1930



L'Action française n'a jamais négligé la question sociale. Mais, politique d'abord oblige, elle est consciente que l'indépendance nationale est la condition d'une véritable réforme sociale. Dans les années 1930, si Firmin Baconnier ou le bâtonnier Marie de

Conscient du retard social du pays, l'héritier des rois de France souhaitait éviter les troubles de 1936.

Roux rappelaient sans cesse la pensée de La Tour du Pin dans les colonnes du journal, il faut bien avouer que la préoccupation quotidienne de Maurras, Bainville et Daudet était évidemment la dénonciation du danger allemand et de la montée de l'hitlérisme face à une France désarmée par la République.

Le Courier Royal

Un jeune prince, le dauphin d'alors, se voyait dans le même temps chargé par son père, le duc de Guise, de la direction pratique de la propagande de la Maison de France. Le comte de Paris la dotait à partir de 1935 d'un hebdomadaire fort pertinent sur les questions sociales : le *Courier Royal*. En tous points conforme aux principes royalistes français, à l'esprit qui animait le comte de Chambord aussi bien que René de La Tour du Pin, le *Courier Royal* se situait, de par le sens politique d'Henri d'Orléans et la qualité de ses collaborateurs, à l'avant-garde de la réflexion sociale du temps. Chaque semaine, une page ou deux, inti-

tulées « **Les Métiers français** », défendaient une vision corporative moderne de la société.

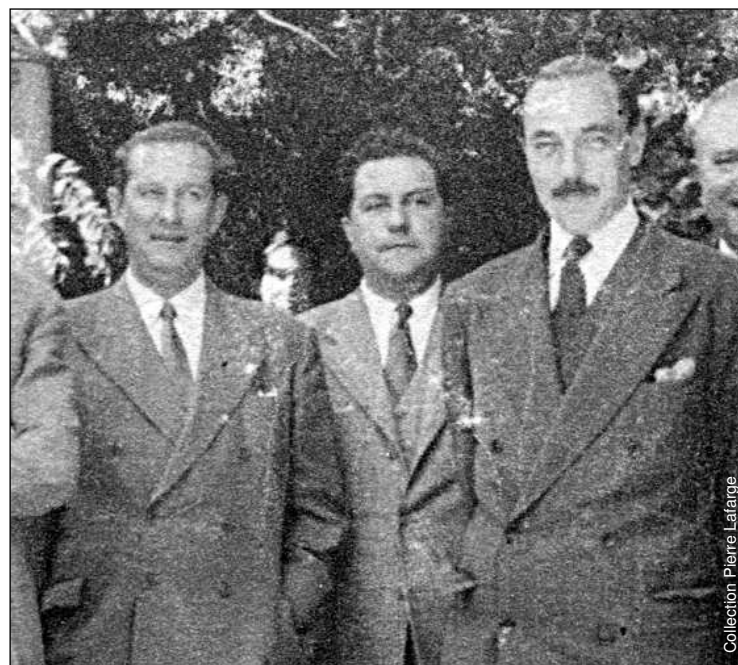
Dès 1935, le comte de Paris proposait ainsi une transformation profonde du visage social de la France : « **Il n'est pas de profession, où la nécessité d'un ordre corporatif n'éclate.** » En décembre dans un entretien à *L'Écho de Paris* il martelait : « **Dites-vous bien que la France est en retard sur le plan social.** »

Le prince Henri voulait éviter à la France les frais d'une révolution marxiste rendue possible par les outrances libérales, et que les événements du printemps 1936 pouvaient laisser redouter à brève échéance : « **En résumé, d'un côté sous le nom de révolution on vous jettera dans l'anarchie ou la dictature, de l'autre nous vous proposerons la transformation sociale indispensable, la véritable révolution dans l'ordre, avec une méthode à l'abri de principes qui ont fait leurs preuves et qui sont inclus dans la nature elle-même.** » Cette mise en garde adressée aux Français se trouvait justifiée par l'extrême politisation des syndicats professionnels qui donnait naissance aux yeux du dauphin à un « **syndicalisme dévié** ». Une analyse encore pertinente aujourd'hui...

Non-conformisme

Face à la fausse alternative entre marxisme et libéralisme, et aux côtés des héritiers de La Tour du Pin, le *Courier Royal* faisait intelligemment appel à la plume acérée de jeunes talents qui conciliaient royalisme et rejet de tout conser-

vatisme : ils sont aujourd'hui mieux connus sous le nom de jeune droite, le courant le plus réactionnaire des non-conformistes. Parmi eux Thierry Maulnier, habitué des pages littéraires de *L'Action Française*, martelait sans relâche des vérités salvatrices : « **Supprimer la lutte des classes en maintenant le régime actuel, supprimer la lutte des classes**



Le comte de Paris (à droite) et André Loizillon (à gauche), fondateur d'*X-Crise*, à Berre-l'étang vers 1955. Permanence de contacts noués dès les années 1930.

en restant fidèle ou en revenant au libéralisme capitaliste, cela est impossible. »

À la lisière du non-conformisme et de la technocratie, le *Courier Royal* devait porter une attention particulière aux travaux du groupe *X-Crise* fondé en 1931 par deux polytechniciens, Gérard Bardet et André Loizillon. Entre autres divers membres, ce groupe (disparu en

1939) rassemblait le démographe Alfred Sauvy, l'écrivain Raymond Abellio, l'économiste libéral Jacques Rueff, Jean Bichelonne (qui fut ministre du Travail de l'État français) et Louis Vallon (futur tête de file des gaullistes de gauche). Son principal animateur fut l'ingénieur Jean Coutrot, grand blessé de guerre qui devait se suicider en 1941 et se voir ensuite accusé de façon délicate par Henri Coston d'être à la

1939) rassemblait le démographe Alfred Sauvy, l'écrivain Raymond Abellio, l'économiste libéral Jacques Rueff, Jean Bichelonne (qui fut ministre du Travail de l'État français) et Louis Vallon (futur tête de file des gaullistes de gauche). Son principal animateur fut l'ingénieur Jean Coutrot, grand blessé de guerre qui devait se suicider en 1941 et se voir ensuite accusé de façon délicate par Henri Coston d'être à la

tête d'un complot synarchique. Coutrot fut également le collaborateur de Charles Spinasse au ministère de l'Économie nationale mis en place par le Front populaire.

X-Crise

Au lendemain des événements de 1936, le *Courier Royal* remar-

quait ainsi à propos d'une note de Coutrot : « **Les ententes d'un type particulier que prévoit et qu'espère M. Jean Coutrot sont, pour nous, bien connues, puisque le schéma de l'auteur ressemble fort à ce que nombre de corporatistes ont déjà mis sur pied.** » Quelques mois après, dans les mêmes colonnes, au sujet d'un nouvel ouvrage de Coutrot, *L'Humanisme économique*, Louis Salleron faisait l'analyse suivante : « **Au stade de l'entreprise il fournit des données, des solutions, des hypothèses dans lesquelles nous reconnaissons tous les éléments du régime corporatif que nous préconisons.** » Sans partager toutes les analyses de Coutrot sur la société ou l'avenir de l'humanité, Salleron soulignait la parenté entre la pensée des royalistes sociaux et celle de l'avant-garde économique d'alors (c'est à *X-Crise* que l'on devait l'introduction et la discussion des idées keynésiennes en France).

Ainsi, c'est dès les années 1930 que le comte de Paris devait se forger, par des qualités incomparables d'écoute et d'analyse, les contacts et la crédibilité qui faciliteraient après la guerre et son retour en France un nouveau déploiement des activités de la Maison de France. Bien éloigné de l'image de "Prince rouge" que des âmes arriérées ou médisantes lui accolèrent, Henri d'Orléans, conjugait simplement la doctrine sociale synthétisée par La Tour du Pin (et qui était intrinsèquement celle des légitimistes du XIX^e siècle puis de l'Action française) avec une analyse pertinente de l'actualité socio-économique de l'immédiat avant-guerre. Son ouvrage *Le Proletariat*, publié en 1937, en demeure un excellent exemple.

Après la défaite de 1940, l'heure était au rassemblement de toutes les forces vives du pays sous l'égide de l'État français. Tout en préparant la libération du territoire, des royalistes d'Action française et des catholiques s'engagent alors dans l'entreprise de relèvement de la France, avec l'espoir de mettre en œuvre les projets sociaux et économiques pensés dans les années trente.

Syndicalistes authentiques, anciens d'*X-Crise*, de la Cagoule, de l'Action française, des Équipes sociales de Garric, des Équipes de Jean de Fabrègues, de la Fédération nationale catholique... Tous oublièrent leurs dissensions !

Dès 1940, le syndicalisme chrétien (CFTC) trouve une place qu'on lui avait toujours refusée. Quant à la CGT, elle offre sa collaboration au gouvernement du maréchal Pétain : Belin, l'un de ses dirigeants, prend le ministère de la Production industrielle et du Travail, et le syndicat déclare renoncer à l'article 1 de ses statuts de 1936, qui lui assignait comme but « **la disparition du salariat et du patronat** ». La CGT se propose, dès lors, de « **défendre les droits sacrés du travail, de protéger la famille, et de collaborer à la prospérité natio-**

VICHY ET LA CHARTE DU TRAVAIL

Les organisations précopporatives

nale ». Elle préconise même une « **communauté française du travail** », « **ouverte à tous les syndicats et toutes les associations** », faisant sienne la formule du syndicalisme chrétien : « **le syndicat libre dans la profession organisée** ».

Le 9 novembre 1940, un décret signé de Belin marque la dissolution de la CGT, de la CFTC, de la Confédération des syndicats professionnels, mais aussi de la Confédération générale du patronat français, du Comité des forges, et du Comité des houillères.

La Charte du travail

En octobre 1941, Pétain promulgue la Charte du travail. Mis au point dans l'urgence, le schéma est seulement précopporatif, fortement inspiré des institutions musolinienues, ce qui le disqualifiera aisément

plus tard. Le syndicat de base est unique et obligatoire, sa véritable fonction étant d'assurer une représentation au sein des comités sociaux, locaux et nationaux.

Mais déjà une mutation s'opère : le Parti communiste sur les ordres de Moscou se radicalise ; la CGT et ses alliés renoncent au service du Bien commun pour se concentrer sur leurs objectifs de reconquête du pouvoir après la défaite des Allemands ; ils investissent les maquis, liquident leurs opposants, créent le désordre maximum... Dès 1942, les syndicats ouvriéristes se sont détournés de la Charte du travail.

Auparavant, le 15 novembre 1940, trois syndicalistes chrétiens et neuf "confédérés" avaient signé un manifeste posant six principes pour « **repenser le syndicalisme** » : celui-ci doit être anticapitaliste et accepter la subordination de l'intérêt particulier à l'intérêt général ; il ne peut prétendre absorber l'État, ni accepter l'anti-

sémisme, les persécutions religieuses, les délits d'opinion, les privilèges de l'argent. Un regroupement s'opère entre ceux des chrétiens et ceux des confédérés qui optent pour la résistance.

Quel héritage ?

À la Libération, les manœuvres des syndicats ouvriéristes redémarrent de plus belle, mais tout n'est pas perdu, car les chrétiens, en particulier ceux des mouvements ruraux, ont peur de la mainmise marxiste. De plus, ils ont conservé les réflexes des formations acquises aux Chantiers de jeunesse, ou même avant guerre.

Certaines structures corporatives demeurent : les tribunaux des prud'hommes, les coopératives de crédit (Crédit mutuel, agricole, coopératif), les caisses d'épargne, les réseaux de coopératives agricoles et de production...

Lorsque De Gaulle reviendra au pouvoir en 1958, ses ministres sociaux et ses grands commis pourront réutiliser, d'abord dans le milieu agricole, une partie des préconisations et maillages préparés par Vichy.

L'honneur de Notre-Dame

Faut-il répondre aux attaques in- par **Anne BERNET** sie, les réponses que lui oppose le catholicisme de-

puis deux mille ans. Familier du langage des jeunes, le Père Daniel-Ange était des mieux susceptible de répondre avec des mots simples, relativement, et

jurieuses contre la foi chrétienne et polémique avec les insulteurs, au risque de leur offrir une publicité supplémentaire ? La question se posait déjà au IV^e siècle et les Pères de l'Église l'ont toujours tranchée par l'affirmative. L'honneur de Dieu se doit d'être défendu publiquement contre ceux qui l'attaquent publiquement. À plus forte raison celui de la Très Sainte Vierge Marie.

L'honneur de Marie se doit d'être défendu publiquement contre ceux qui l'attaquent publiquement.

Fort de l'exemple de Saint Jérôme, mais avec toutefois plus de modération et de charité, le Père Daniel-Ange a donc choisi de répondre à un certain ouvrage publié voilà dix-huit mois qui, sous des apparences de sérieux historique, relayé par une intense couverture médiatique, sape purement et simplement toutes les bases de la foi chrétienne en s'en prenant à la personnalité de Notre-Dame. En effet, nier la virginité perpétuelle de Marie, nier qu'Elle ait conçu du Saint Esprit,



La vouloir épouse, charnellement, de Saint Joseph, et mère de famille nombreuse, revient à nier la divinité de Son Fils, par conséquent la réalité de Sa résurrection et l'accomplissement de la Rédemption. Or, Saint Paul le dit, s'il en était ainsi, vaine serait notre espérance et nous serions les plus malheureux des hommes. Et nous savons parfaitement que tel n'est pas le cas.

Les réponses du catholicisme

Mais, dans notre époque déchristianisée et ignorante, le livre en question, avec sa prétention affichée « à démonter le mythe forgé par l'Église », a laissé désarmés les simples, incapables d'opposer à sa prétendue modernité, à ses prétendues révélations, et sa complète héré-

des idées justes, à cette gigantesque imposture. Certes, la publicité faite à cette réponse n'a pas le même impact que l'ouvrage fautif, mais, que, par malheur, vous l'ayez lu et vous soyez laissé ébranler, ou que vous cherchiez les arguments à opposer aux contradicteurs de tous poils, *Touche pas à ma Mère !*, plaidoyer vibrant et catholique, défense fervente de Notre-Dame, appuyé sur les textes bibliques, les Pères, l'exégèse, l'histoire, vous aidera à combattre cette monstrueuse intoxication des âmes, et le mal immense qu'elle engendre.

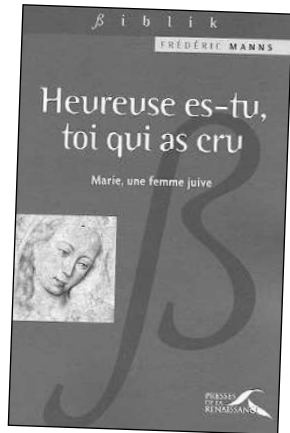
Nouvelle Ève

Il est possible de compléter cette lecture par l'excellent *Heureuse es-Tu, Toi qui as cru*, du Père Frédéric Manns, directeur du *Studium biblicum franciscanum*, exégète et spécialiste du monde biblique, qui s'attache à resituer Notre-Dame dans sa vie de tous les jours, celle d'une jeune fille juive en qui vont s'accomplir les promesses faites à Sion. On est loin, très loin, dans ce petit livre fervent, accessible et documenté, de la prétention consistant à « **démythifier** » la Sainte Vierge pour « **nous la rendre plus proche** ». C'est, au contraire, précisément parce qu'Elle est la Nouvelle Ève, la Femme restaurée dans sa plénitude première et sa grandeur absolue, « **la Comblée de grâces, la Bénie entre toutes** », que Notre-Dame atteint à la perfection de Son humanité.

Des vérités à lire, à méditer, et à répandre.

* **Père Daniel-Ange** : *Touche pas à ma Mère !, Le Sarment, 200 p., 14 euros (91,83 F).*

* **Père Frédéric Manns** : *Heureuse es-Tu, Toi qui as cru, Presses de la Renaissance, 220 p., 16 euros (104,95 F).*



Le républicanisme de Jefferson

par **Pierre CARVIN**

Les Belles Lettres rééditent dans une collection à la fois belle et intéressante intitulée « les classiques de la liberté » un choix de textes de Thomas Jefferson. Père fondateur de la république américaine, dont il fut le troisième président de 1800 à 1808, rédacteur principal de la déclaration d'indépendance, Jefferson ne participa pourtant pas à la rédaction de la constitution, parce que retenu à Paris en tant qu'ambassadeur.

Jefferson demeure l'inspirateur d'un large segment de la pensée politique et constitutionnelle américaine contemporaine.

Sa pensée demeure l'inspiratrice d'un large segment de la pensée politique et constitutionnelle américaine contemporaine, que ce soit chez les progressistes ou les conservateurs, ce qui pourrait suffire à justifier que l'honnête homme s'y intéresse. Toutefois, si les écrits de Jefferson éclairent la mentalité politique américaine dans son ensemble, le but de l'ouvrage reste d'exposer la profondeur et l'originalité d'un théoricien.

Homme des Lumières

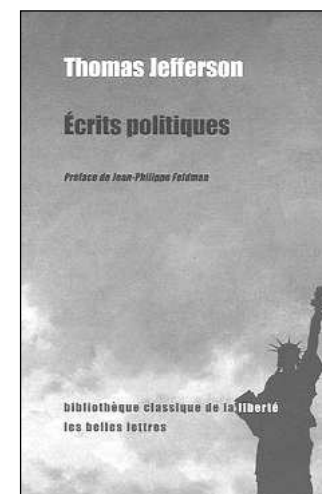
En ce sens, Jefferson ne nous est pas spontanément sympathique. Incarnant à la perfection l'homme des Lumières, il cultive à l'endroit de la monarchie une hostilité de principe qui lui fait peu ou prou assimiler l'Ancien Régime à une forme de despotisme centralisateur. La jeune république est née contre la « **tyrannie** » britannique de George III, qui malgré les suppliques de ses sujets américains, n'a jamais daigné ni les écouter, ni alléger les vexations et les charges qu'il faisait peser sur les colonies. L'Ancien Régime en général ne représente pour l'américain qu'un enchevêtrement d'institutions hostiles à la liberté et à la propriété du plus grand nombre.

Pour ce penseur rationaliste et moderne dans la tradition intellectuelle de John Locke, l'expérience des siècles et l'histoire n'ont que peu d'autorité face à la raison naturelle. Cela le fait d'ailleurs pester dans une lettre de 1810 à William Duane contre le philosophe empiriste David Hume, grand inspirateur du critique de la Révolution française Edmund Burke, qu'il accuse d'avoir répandu un « **toryisme universel sur terre** ». Jefferson parle le langage du droit naturel moderne, que la déclaration d'indépendance de 1776 a consacré avant nos « **immortels prin-**

cipes » de 1789 et qui fait de la fiction politique de l'égalité entre les hommes la prémisse nécessaire à la déduction de droits inhérents à la nature humaine.

Représentation et liberté religieuse

Cependant, nous savons depuis Aristote que la politique est une science des préférables, et force est de constater que le républicanisme d'un Jefferson suscite moins le dégoût que celui de ses petits camarades jacobins français. D'abord parce qu'il est homme politique avant d'être idéologue, Jefferson n'adule ni la « volonté générale », ni « la souveraineté populaire », ni la « république une et indivisible », ni aucune de ces entités abstraites qui enténébrèrent les cerveaux français de l'époque.



Il n'y a pas dans sa pensée politique d'opposition entre l'expression directe de la volonté générale et les institutions, erreur républicaine typiquement française qui entretient dans nos mentalités la culture de la guerre civile, ou, pour parler comme quelqu'un qui s'y connaît bien, du coup d'État permanent. Jefferson rappelle dans une lettre de 1799 à Edmund Randolph que les trois branches du gouvernement, exécutif, législatif et judiciaire, sont également légitimes car toutes procèdent de la volonté de la nation, ce qui fait de la représentation l'organe naturel de son incarnation.

Jefferson fut le promoteur infatigable de la liberté religieuse, qu'il considère comme un droit naturel. En cela continuateur de Hume, Locke et Bayle, il se fait sceptique quant à la répression étatique de l'erreur : « **Soumettez l'opinion à la contrainte : qui nommerez-vous vos inquisiteurs ? Des hommes faillibles, des hommes gouvernés par de mauvaises passions, par des raisons privées aussi bien que publiques.** » La séparation doit être faite entre l'État et la religion, mais pas entre société et religion, comme l'illustre son

premier discours inaugural de mars 1801 qui fait l'éloge des Américains « **éclairés par une religion douce, professée et pratiquée en effet sous des formes diverses, qui néanmoins inculquent toutes l'honnêteté, la tempérance, la gratitude et l'amour du genre humain** ». On cherchera en vain dans les écrits des révolutionnaires français des équivalents de ce plaidoyer certes peu orthodoxe mais bien réel de la nécessité de la religion dans le projet constitutionnel républicain.

Droits des États et pouvoir fédéral

Grand défenseur des libertés individuelles, Jefferson vit dans les États fédérés un frein contre l'extension du pouvoir central sur les citoyens, qu'il assimile un peu rapidement à une tentation monarchique des institutions : « **Les empiètements des gouvernements des États tendront vers un excès de liberté qui se corrigera de lui-même [...], alors que ceux du gouvernement fédéral tendront vers la monarchie, qui se fortifiera d'elle-même de jour en jour au lieu de travailler à leur guérison, comme le montre toute l'expérience.** » Une meilleure connaissance de la monarchie française aurait pu lui éviter cette erreur. Un grand lecteur de Jefferson, Alexis de Tocqueville, viendra par la suite corriger cette myopie sur la monarchie, qui fut sans aucun doute en France moins attentatoire aux libertés que ne le furent les constitutions jacobines, républicaines et bonapartistes qui la suivirent.

Notons enfin que malgré une filiation marquée à un républicanisme agrarien confiant dans la vertu du petit peuple, Jefferson partage avec le John Locke du *Second traité du gouvernement civil* une attitude ambiguë envers l'encadrement légal du pouvoir exécutif. Contrairement à la vulgate libérale fétichisant la *Rule of Law*, il y a du décisionnisme chez le Virginien. Dans une lettre de 1810, il explique – comme aurait pu le faire un disciple de Jean Bodin – qu'il convient parfois de passer outre la lettre de la Constitution en cas de nécessité extrême, et cela pour le salut du peuple.

Les écrits politiques de Jefferson s'adressent donc à tous les lecteurs soucieux de parfaire leur connaissance de l'esprit du peuple américain, mais aussi de comprendre les ressorts d'une pensée qui s'est construite sur l'exigence de liberté, pour paraphraser Tocqueville, sous le seul regard de Dieu et des lois.

* **Thomas Jefferson** : *Écrits politiques, Les Belles Lettres, 230 pages, 21 euros.*

Témoignage pour l'Action française

■ **Antoine Murat, avocat honoraire, a commencé à militer dans les camelots du Roi en 1928 à peine âgé de vingt ans. Sa fidélité à l'Action française – qu'il a souvent défendue en justice – ne s'est jamais démentie depuis lors. Retiré aujourd'hui à Bordeaux il continue à s'associer à la vie du journal et du mouvement d'A.F. À la suite d'un long entretien qu'il a eu en janvier 2006 avec Pierre Pujo et Philippe Prévost qui lui rendaient visite, il a souhaité rédiger ses souvenirs de l'entre-deux-guerres. Nous publions ci-dessous son texte, qui constitue un précieux témoignage sur les haines déchaînées contre l'Action française aussitôt après la guerre de 1914-1918.**

La victoire due à l'héroïsme des combattants devait une partie de son être aux actions de Léon Daudet, de Bainville et de Maurras. C'était évident pour qui avait suivi le déroulement du conflit. Mais un grand nombre de contemporains avaient vécu – c'est naturel – au jour le jour, sans bien savoir.

Les champs de bataille avaient gardé les meilleurs. Toute la jeunesse de France, son élite, son avenir, était meurtrie ; la plupart avaient été couchés "froids et sanglants" sur la terre qu'ils avaient défendue.

Les responsables du conflit, les idéologues qui s'étaient trompés, les amis de l'Allemagne, les traîtres (Almerayda), les lâches, les embusqués, la clique des Caillaux, des Malvy, Painlevé, Briand et autres politiciens, redoutaient l'avenir. Ils avaient à rendre des comptes. Normalement leur échec aurait dû être si patent que leur carrière en fût à jamais brisée.

Les poilus revenaient épuisés, fatigués, ayant souffert. Ils aspiraient au repos. À la paix. "Unis comme au front" : la devise était belle. Elle était vraie, dans son essence. Elle était aussi fragile, car le temps estompe, efface, et l'oubli s'étend. Les deuils et la gloire composaient un climat où dominait, me semble-t-il, le désir de se reposer. Le prix des efforts soufferts était un immense besoin de se laisser aller.

Des élections étaient nécessaires. Ce fut la Chambre bleu horizon. Et Déschanel prit la succession de Poincaré (1). La camaraderie des tranchées s'atténua, et les politiciens manœuvrèrent de plus en plus librement. Les condamnations de Caillaux et de Malvy fournissent des points de repère. Le prix de la trahison n'est pas élevé.

Désillusions

Fait capital : aux yeux de la plupart des Français, la République avait gagné la guerre. Le livre de Sembat avait été un cri d'alarme. En 1913 ce compagnon de Jaurès, qui fut "leader" de *L'Humanité*, avait été contraint de reconnaître la nécessité d'un roi pour mener une guerre : *Faites un roi sinon faites la paix*. Marcel Sembat admettait la force des arguments de Maurras. Ses 250 pages méritent d'être relues. Elles confirment *Kiel et Tanger*.

L'héroïsme obtint ce qui paraissait inconcevable. L'Action française se sacrifia dans l'Union sacrée, et elle se donna tout entière. Un esprit aussi remarquable que Pierre Las-serre interpréta, faussement, le succès militaire français comme le démenti du jugement qu'il avait porté sur la totale incapacité du régime républicain à soutenir une guerre. J'ai entendu autour de moi, alors que j'étais un enfant, d'anciens combattants se dire républicains parce que la République avait battu l'Allemagne et l'Autriche, et parce qu'elle était à la tête d'un empire colonial... La suite a réduit ces illusions à néant.

La III^e République avait affaibli l'armée (affaire Dreyfus, affaire des fiches, campagne contre la folie des armements) ; elle continua son œuvre de mort, elle sabota la victoire et elle conduisit à la catastrophe de 1940. Vingt années lui suffirent... Qui s'opposa à ce crime contre la patrie ? Peu à peu, l'Action française, qui était à la tête de la résistance, se vit mise à part.



Les Camelots du Roi de Saint-Hippolyte de Salenque vers 1933
Les militants royalistes de l'entre-deux-guerres ont encaissé les coups...

La révolution russe avait fait s'écrouler un empire. L'esprit révolutionnaire s'incarnait, et il se propageait à travers l'Europe. Le germanisme lui apportait des éléments d'action, comme aussi les principes de 1789, l'expérience de la Terreur, celle de la Commune. L'exemple de Béla Kun était un échantillon de ces forces destructrices... Un peu partout les violences éclataient, ajoutant misères, ruines, anarchie et mort. Toutes sortes de tendances voyaient le jour : séparatisme rhénan, fascisme italien, entre autres, réagissaient pour contenir les périls.

Ce chambardement permettait à bien des politiques de masquer leurs échecs, même patents, et de se poser en hommes d'avenir. Tout était remis en question. Caillaux et Malvy pouvaient revenir, Briand, "finasser".

Les politiciens de métier ne savaient pas gouverner bien ; ils savaient se faire élire. D'instinct, ils ne se sont pas trompés sur l'adversaire : l'Action française. Ils en ont éloigné les anciens combattants. Le discours de Ba.ta.clan illustre assez exactement la manœuvre. Pourquoi se séparer de la République ?

Ce ne fut pas un éloignement entre hommes qui s'estimaient, mais une rupture. La coupure allait s'aggravant. Sans cesse des accusations répétées tenaient lieu de vérités, et de nouveaux griefs servaient à rendre crédible ce qui était faux. On divisait : l'affaire de Georges Valois (2) est caractéristique. La baisse

par
Antoine MURAT

de l'influence de Maurice Barrès à la fin de sa vie devrait être examinée avec soin, car elle est le résultat d'habiles manœuvres agissant contre un maître si longtemps respecté.

Daudet, cible rêvée

Daudet a été la cible rêvée. Il n'avait cessé d'être au premier rang. Par son adolescence, il touchait au milieu des Hugo, Charcot et autres grands hommes de la république. Il avait rompu pour mener librement une carrière d'homme de lettres et de journaliste. Ses trouvailles de style époustouflaient. Il était l'auteur de *L'Avant-guerre*. Il s'était battu, à visage découvert, contre les traîtres, contre le "joug allemand". Daudet enthousiasmait la jeunesse intellectuelle par la beauté, l'imprévu, la

Les comptes rendus permettent de revivre les audiences. Pour qu'un jury – car en ce temps-là les procès de presse étaient soumis aux assises, afin que ce soit l'opinion publique elle-même qui se prononce – condamne aussi sévèrement alors que la bonne foi méritait l'acquittement, il fallait que l'inculpé inspirât du mépris. L'affaire de Philippe Daudet démontre quel degré de haine les campagnes de presse avaient atteint.

Assassinats

Ces campagnes accompagnaient les meurtres dont étaient victimes les hommes d'A.F. Philippe Daudet est mort le 25 novembre 1923. Quelques mois auparavant, le 22 janvier 1923, Marius Plateau, héros et grand blessé de la guerre, chef des camelots du Roi, avait été assassiné par Germaine Berton. Celle-ci n'avait pu abattre Maurras le 21 janvier à la messe de Louis XVI. Elle se rattrapa le lendemain.

En décembre 1923, Germaine Berton fut acquittée. Je me souviens de la réflexion que fit, devant moi, un brave homme qui était un homme brave, à propos de l'assassinat de Plateau. Les anciens combattants auraient manifesté leur colère si Plateau n'avait pas été d'A.F... Car l'A.F. c'est la violence. Tant pis pour ceux qui osent se défendre ! C'est pourtant presque toujours du même côté que sont les assaillants : la longue série des assassinats politiques a la gauche pour auteur. L'horrible liste est instructive.

Les morts se succèdent. Les victimes sont de droite. Maurras l'a échappé belle. À sa place, Berger (4) qui travaille à l'A.F. est abattu : son assassin s'est trompé de cible... Il est absolument nécessaire de publier la liste des victimes. Elles sont ignorées aujourd'hui. Or ces années sanglantes sont une terrible leçon. Rappelons les noms qui nous sont familiers, à nous seuls, hélas. C'est un devoir de mémoire, de piété. Ces années sont marquées par le sang d'innocents. L'hécatombe est lourde.

La lettre à Schrameck

Le Cartel des gauches succède le 11 mai 1924 à la Chambre bleu horizon. Les tueries se multiplient à Paris, en province, à Marseille... Ainsi, le 23 avril 1925, les communistes tuaient par balle quatre membres des Jeunesses patriotes qui sortaient d'une réunion, rue Darnéfont. Il y avait des blessés. L'un d'eux était mon confrère et ami Émile Meaux (plus tard vice-président de la Légion). Le mal révolutionnaire étendait son empire.

Le coup d'arrêt fut donné par la lettre à Schrameck (5). La menace de Maurras porta : le ministre de l'Intérieur eut peur ; sa responsabilité personnelle entraînait le châtiement ; il céda.

Une étude brève mais complète serait un enseignement incomparable. Comment arrêter une tyrannie sanguinaire ? Comment en finir

avec le terrorisme ? Le témoignage en justice de Maritain, défendant notre maître, vaut d'être lu, ou relu : « Il faut que la bienfaisance de l'acte héroïque que Maurras eut l'audace et le courage d'accomplir soit parfaitement établie. Cela s'impose. Sinon la perfidie aura grande facilité à changer en mal ce qui fut un remède sauveur. » La lettre à Schrameck, incomprise, fait sa partie dans le chœur qui maudit la cruauté des gens d'A.F. Leur courage effraie les prétendus bien-pensants.

Le succès total ainsi remporté permit, un peu plus tard, de couper court aux dangers que faisaient courir à la paix et aux rapports franco-italiens les partisans d'Haïlé Sélassié, qui agissaient dans l'anonymat. La révélation de leurs noms désignait quels seraient les responsables. [Voir l'enjeu : Mussolini, le Brenner, Dollfuss, puis... l'Anschluss...] Le précédent de l'affaire Schrameck était dans les esprits (6).

"La violence au service de la raison"

L'occasion s'offre de montrer avec quelle mesure se fait la politique d'Action française. La violence au service de la raison supplée à l'absence du droit dont souffre notre régime. Parce que la force est employée pour éviter un mal ou arriver au bien, elle est maniée avec prudence. On la montre pour n'avoir pas à s'en servir. Nos mains sont pures. Nos maîtres ont rejeté des disciples qui allaient au-delà du juste. Votre père a mis à sa place, c'est-à-dire au ban de la société, la Cagoule. Il a trouvé le nom qui ridiculisait, et donc amoindissait la force mauvaise. Aux camelots, nous nous sommes séparés d'hommes qui étaient de bonne volonté mais se conduisaient facilement en brutes. "Nous qui voulons toujours raison garder."

La lettre était sévère. Les coups pleuvaient de partout : anarchistes, pacifistes, germanophiles, communistes, radicaux, francs-maçons, métèques, socialistes, démocrates-chrétiens — et j'en oublie. Il y avait aussi l'aide que leur apportaient les timorés, les tièdes, les ambitieux qui cherchaient des places.

Sans doute, la supériorité intellectuelle de l'A.F. s'imposait. À Paris, le Quartier latin en était l'incontestable manifestation. Là se préparait l'avenir, là se renouvelaient les générations. Chaque année, à la rentrée universitaire, la salle Bullier était comble. Des maîtres, hautement qualifiés et respectés, venaient déclarer publiquement leur ralliement. Pour le droit, un Martin, un Ernest Perrot, un Charles Benoist... Les revues littéraires avaient de nombreux rédacteurs amis de l'A.F., un Thibaudet, un Jouhandeau, un Eugène Marsan, un Henri Massis et des philosophes, et des poètes, et des religieux. Maurras avait été un des fondateurs de la *Revue universelle*, à l'origine dirigée conjointement par Bainville et Maritain. Daudet rayonnait chaque semaine dans l'excellent *Candida*. Toute une jeunesse se pressait aux débuts de *Je suis partout* (qui, depuis...).

Mais l'opinion hostile ne décollerait pas. Elle possédait la puissance, celle du pouvoir et

► celle de l'argent (les Lederlin, les Hennessy et tutti quanti). La plus grande partie de la presse était ennemie de l'A.F. En tête, *L'Œuvre*, *L'Huma*, *Le Populaire*, *Le Quotidien*, et plus particulièrement pour la province, *L'Ouest-Éclair* de l'abbé Trochu en Bretagne, *La Dépêche* de Toulouse, *Le Populaire* du Centre, et tant d'autres. Avec un style différent, il y avait *Le Temps*.

Les mouvements d'opinion se fabriquent le plus souvent sans scrupule ; tout autre est l'effort de rechercher le réel, la vérité, le bien.

Accusations vaticanes

L'intelligence applaudissait Maurras et elle admirait son œuvre. En 1923, l'Académie française lui préféra un inconnu du monde littéraire. Daudet avait imposé son talent d'orateur à la Chambre des députés. Il cessa d'être parlementaire quand se termina son mandat.

Le contraste est net. D'un côté la raison est satisfaite par la pertinence des démonstrations, dont la justesse est régulièrement confirmée par les événements. De l'autre côté se dresse une opposition farouche. C'est elle qui gagne sur le terre à terre. La force matérielle l'emporte. 1940 approchait.

Un véritable séisme se produisit le 25 décembre 1926. Rome condamna l'Action française. Il faut écrire avec délicatesse des années douloureuses. Si le travail est fait comme il doit l'être, dans la sérénité de la vérité, ce sera particulièrement bon. La Providence a permis que l'épreuve – dont les conséquences se font encore sentir – soit surmontée. Les hommes se sont trompés. L'Église, dont ils ont voulu se servir, s'est prononcée, puis s'est rétractée en 1939. Il n'y a pas eu de condamnation doctrinale. Mais toute la haine a trouvé la plus invraisemblable justification dans les accusations venant du Vatican. Nous étions des misérables.

Et nous sommes restés fidèles à l'Église, à la France, au Roi. À nous-mêmes.

Antoine MURAT

(1) Paul Deschanel élu président de la République en 1920 en remplacement de Raymond Poincaré.

(2) Georges Valois, directeur de la Nouvelle Librairie nationale, se sépara de l'Action française en 1925 et fonda "le Faisceau".

(3) Philippe Daudet, fils de Léon Daudet et âgé de 14 ans, assassiné par les anarchistes en novembre 1923.

(4) Ernest Berger, trésorier de la Ligue d'Action française, assassiné dans un escalier du métro Saint-Lazare le 28 mai 1925 (cf. L'AF 2000 du 7/7/2005).

(5) Abraham Schrameck, ministre de l'Intérieur du gouvernement du Cartel des Gauches. Il laissait les communistes et les anarchistes attaquer impunément les patriotes. Maurras l'ayant rendu personnellement responsable dans une lettre fameuse, les agressions cessèrent (1925).

(6) En 1935, Maurras menaça de faire abattre les cent quarante parlementaires qui avaient approuvé les sanctions décidées par la Société des nations contre l'Italie qui avait envahi l'Éthiopie. Le vote des parlementaires risquait de jeter l'Italie dans les bras de l'Allemagne hitlérienne, ce qui arriva.

De Gaulle et les guerres franco-françaises

Alain Griotteray voue au général De Gaulle une admiration sans borne depuis l'été de 1940 où le chef de la France libre, émigré à Londres, lui apparut comme incarnant la Résistance française. Pourtant, il est loin d'avoir été d'accord avec

Et si De Gaulle portait la responsabilité des drames de 1944 et 1961 ?

lui dans toutes les circonstances politiques. Ainsi Griotteray a-t-il soutenu les partisans de l'Algérie française, parmi lesquels il comptait plusieurs amis. Il fut, comme l'écrit Pierre Messmer dans sa présentation du livre un « **électron libre du gaullisme** » !

Nous respectons la fidélité d'Alain Griotteray. Nous contestons la thèse qui sous-tend le petit livre de souvenirs qu'il publie aujourd'hui, à savoir que De Gaulle aurait, à deux reprises, épargné la guerre civile à la France, en 1944 et en 1961. Et si, au contraire, il portait la responsabilité des deux drames qu'elle connut alors ?

En 1940, De Gaulle aurait pu se borner à constituer en Angleterre une armée qui aurait participé plus tard à la libération de la France. Il a avant tout mené un combat politique contre le maréchal Pétain qu'il a accusé fausement d'avoir "capitulé" en signant l'Armistice. La guerre civile de 1944 est sortie de là. On regrette que Griotteray reprenne à son compte la thèse de la capitulation. Il n'est pas exact non plus de prétendre que, selon Pétain, il fallait « tout concéder pour que

les Français puissent vivre et pour protéger les prisonniers ». Le Maréchal n'a pas cessé de résister aux Allemands s'il n'a pas pu empêcher toutes leurs exactions.

De Gaulle se flattait d'avoir interdit aux communistes de prendre le pouvoir lors de la libération du territoire car, sans lui, « il aurait fallu un carnage pour les en arracher ». Il avait quand même fait alliance avec eux auparavant en leur concédant l'exécution de Pierre Pucheu, ancien ministre de l'Intérieur du Maréchal. En 1944, ils faillirent le déborder...

En avril 1961, De Gaulle n'a pas empêché la guerre civile en mettant fin au putsch des généraux d'Alger. Si ceux-ci l'avaient emporté, ils auraient eu le soutien de la grande majorité de la population y compris des Algériens. Les Français auraient retrouvé l'esprit patriotique qui avait inspiré les journées de mai 1958 et dont De Gaulle s'était détourné en trompant les espoirs que beaucoup avaient mis en lui. Il a provoqué la guerre civile, marquée par l'O.A.S., par les poursuites judiciaires contre l'élite de notre armée, par l'abandon des harkis aux tortionnaires du F.L.N...

Que De Gaulle ait par la suite doté la France d'une dissuasion nucléaire et lancé l'industrie nucléaire, on lui en reconnaît volontiers le mérite avec Alain Griotteray, mais son nom reste associé à deux guerres civiles dont les marques, encore maintenant, ne sont pas effacées.

Pierre PUJO

* **Alain Griotteray : De Gaulle encore et toujours, Éd. de l'Âge d'Homme, 71 pages.**

NOTE DE LECTURE

Les hommes de De Gaulle, leur place, leur rôle

François Broche, biographe de Maurice Barrès et de Léon Daudet, s'intéresse dans son dernier ouvrage à la personnalité du général De Gaulle sous un aspect original, celui des hommes qui l'ont entouré et suivi.

Majoritairement basé sur les souvenirs personnels des intéressés, il dresse un portrait par touches du chef de la France libre et du premier président de la Ve République, sans qu'il puisse s'en dégager une image bien nette. Avec ses confidences ambiguës, ses boutades contradictoires, son égocentrisme, sa forte personnalité, ses aspects impitoyables, sa "certaine idée de la France", le général a su faire converger de nombreux talents autour de lui, et s'attacher des collaborateurs fidèles. Les différences de caractères d'un Malraux, d'un Kœnig, d'un Chaban, d'un Massu, d'un Debré, d'un Salan, ne font que souligner les différentes fa-

cettes de De Gaulle, et ajoutent encore à la difficulté de se faire une opinion éclairée sur ce personnage si controversé.

Ces hommes étaient-ils au service de la France ou du pouvoir gaullien ? Et le général était-il plus préoccupé par son pouvoir autocratique ou la grandeur de la France ? En vérité, le général s'identifiait à la France, une France qu'il ramenait à la "certaine idée" qu'il s'en faisait.

On notera en outre une approche plus que critique des rapports du général avec feu le Comte de Paris, que ce soit au moment de la période trouble de l'Afrique du Nord, ou des débuts de la Ve République.

Philippe ALEYRAC

* **François Broche : Les Hommes de De Gaulle, leur place, leur rôle, Éd. Pygmalion, 276 pages, 21,50 euros.**

Les militants bretonnants au risque de la guerre

Printemps 1940 : la III^e République par **Pierre LAFARGE** démocrate-chrétienne Fédération régionaliste de

Bretagne. blique s'effondre tragiquement, livrant la France à l'occupant. Une poignée de séparatistes bretons parvient à ce que vingt ans de dérives idéologiques et séparatistes ont préparé : la collaboration avec l'Allemagne. Définitivement séparés de l'Action française depuis les lendemains de la Première Guerre mondiale, une brochette d'autonomistes illuminés pense alors pouvoir obtenir l'indépendance. Heureusement pour la Bretagne, la période 1940-1944 ne se limite pas politiquement et culturellement à ces excès.

Approche culturelle et politique d'une région à forte identité, le livre de Guimberteau et Le Tallec revient bien entendu sur le Conseil national breton fondé en juillet 1940 ou sur le Parti national breton de Debauvais et Mordele. Il évoque le Bezen Perrot, milice de Célestin Lainé dont l'effectif ne dépassa heureusement pas les 70 individus.

Le régionalisme politique, échappant aux chimères séparatistes, est alors incarné par l'Union régionaliste bretonne du marquis de l'Estourbeillon et par la très

C'est lorsqu'il aborde le terrain culturel que cet ouvrage est le plus novateur. Dans ce domaine les initiatives furent nombreuses durant la guerre.

Vitalité bretonne

Le savant philologue Roparz Hemon animait depuis 1925 la revue *Gwalarn* ; il fut également l'âme de l'hebdomadaire bretonnant *Arvor* (1941-1944). Citons encore, comme significatif d'une certaine vitalité de la culture bretonne pendant la guerre, l'hebdomadaire pour enfants et adolescents *Olole* des frères Caouis-sin.

Très bien illustré, ce livre brosse, sans à priori quelconque, un tableau très complet du sujet qu'il s'était fixé. Une approche appréciable tant le sujet est encore aujourd'hui sensible.

* **Philippe Guimberteau, Cyril Le Tallec : Régionalisme et nationalisme en Bretagne, 1940-1944, éd. Godefroy de Bouillon, 178 p., 22 euros.**

Un petit "saint" assoiffé de sang

Edmond Michelet, ancien garde des Sceaux du général De Gaulle, sera-t-il béatifié ? Il en est question depuis quelques années. Une dépêche du Vatican en date du 10 avril 2006 semble annoncer la prochaine ouverture d'un procès en béatification. Elle s'étend longuement sur les mérites de cet ancien résistant qui protégea des juifs sous l'Occupation et fut déporté au camp de Dachau où il apporta du réconfort à ses compagnons d'infortune. À n'en pas douter, il fit preuve dans ces circonstances tragiques d'un grand esprit de charité.

Il l'avait semble-t-il perdu, lorsque, devenu ministre de la Justice et garde des Sceaux, il écrivit le 30 mai 1961 au procureur général Besson à propos du procès des généraux Challe et Zeller, deux des "putchistes" d'Alger, qui se déroulait à ce moment-là devant le Haut Tribunal militaire. Il demandait au procureur de « **réclamer les peines les plus sévères** » en insistant sur la gravité du "crime" commis par les deux généraux. Il s'en prenait particulièrement au général André Zeller qui « **a mis tout en œuvre pour que le mouvement insurrectionnel qu'avec ses compagnons il provoquait débouche sur le terrain gouvernemental, politique, national. Ses mobiles, ses actes, ses desseins donnent au crime qu'il a perpétré des aspects très graves.** »

Le procureur s'exécuta mais les généraux Challe et Zeller, fort heureusement, ne furent pas condamnés à mort. Ils demeurèrent en prison jusqu'en 1968, où De Gaulle les gracia.

Le "crime" en question avait une haute justification : conserver l'Algérie à la France et préserver une présence chrétienne en Afrique du Nord...

Edmond Michelet ne voyait pas dans cette justification la moindre circonstance atténuante. Il insistait : « **Si la peine de mort n'est pas demandée cette fois, il est à escompter, pour tenir compte de la hiérarchie des responsabilités, que les sanctions à envisager ultérieurement devront descendre fort bas dans l'échelle des peines et gêner par conséquent l'ensemble de la répression. [...]** Ces diverses raisons me conduisent à vous demander, au nom du gouvernement, d'examiner le problème à vous posé, avant que vous n'arrétiez définitivement le contenu et les conclusions de votre réquisitoire. » (cité par J.R. Tournoux dans *L'Histoire secrète*, Plon, 1962)

On peut supposer qu'Edmond Michelet fut fort dépité de ne pas avoir été suivi par les juges. Il reste que, dans une situation de guerre civile, il s'était montré sans pitié à l'égard d'hommes qui, par pur patriotisme, s'étaient insurgés contre le pouvoir qu'il servait.

P.P.

Hommage à Jean Mabire

Il est des articles que l'on voudrait n'avoir pas à écrire et les hommages posthumes que l'on rend à un ami font d'abord souvenir de son départ, le rendant, si possible, un peu plus irréversible. Jean Mabire s'en est allé le 29 mars au soir, discrètement, dans l'in vraisemblable silence des médias, oublieux de ses grands succès littéraires de jadis pour ne plus voir que "le réprouvé" qu'il était devenu en devenant fidèle jusqu'au bout aux choix politiques de sa jeunesse. Il eût jugé leur attitude avec tout le dédain qui s'impose, lui qui tenait pour péchés capitaux la sottise, l'étroitesse d'esprit, le manque de cœur et de générosité. Ces défauts, il est vrai, lui étaient étrangers et il s'étonnait toujours de les découvrir chez autrui. Jean Mabire est parti, sans mobiliser la presse, les radios et les télévisions qui avaient choisi, depuis quinze ans et plus, de l'ignorer. Sa mort, pour ceux qui l'aimaient, est un crève-cœur ; reste son œuvre, foisonnante, ses livres, cent trente, pour porter témoignage de l'homme qu'il fût, et du combat qu'il mena. C'est plus, définitivement, que n'en laisseront à eux tous les petits personnages qui avaient décidé de l'ostraciser.

Jean ne se destinait pas au métier des Lettres ; il avait entamé une carrière de graphiste, déjà marquée par son immense amour de la Normandie, lorsque l'occasion de devenir journaliste s'était offerte à lui. Il l'avait saisie. Son premier livre, il le rapporta d'Algérie, où, officier de réserve, il avait servi dans un commando de chasse, en 1961, et c'était, paradoxe qui résumerait toute son œuvre, la confrontation d'un écrivain, Pierre Drieu La Rochelle, aux grandeurs et servitudes du combat et aux drames de son temps. Que Drieu fût normand ajoutait, évidemment, à la fraternité spirituelle que s'était découverte avec lui un Mabire soupirant dans le djebel après les pluies cherbourgeoises.

Le rêve européen

Drieu parmi nous, récemment réédité, était un livre fondateur, et Jean y tenait. C'était aussi un livre ambitieux qui mêlait analyses biographique, littéraire, critique, politique, destiné à démontrer comment un romancier compromis, suicidé le 15 mars 1945, pouvait avoir encore quelque chose à dire aux générations suivantes et pourquoi. Ce qui comptait aux yeux de Jean, et de beaucoup de garçons de sa génération, adolescents à la libération, c'était une tentative pour concilier la patrie blessée, méconnaissable même, et un rêve européen, promesse d'équilibre et de liberté face à l'U.R.S.S. et aux États-Unis. C'était la défense d'un patrimoine commun, d'une sagesse commune, et des

racines propres à chaque peuple, à chaque patrie, à chaque province. Cette Europe-là n'avait rien à voir avec le monstre que l'on nous concocta de Maastricht à Bruxelles et que Mabire détestait comme une trahison insane d'un meilleur idéal. Bien au-delà d'une vision politique qui, quarante-cinq ans après, apparaît périmée, cet essai témoigne avec passion des espoirs et des échecs d'une génération. Jean ne les avait pas reniés.

Ce n'était pas un hasard si son premier livre était un essai critique ; ses goûts le portaient vers ce genre. Il devait y revenir plus tard, entre autres à travers *Rêve d'Europe*, une étonnante galerie d'écrivains confrontés à leurs conceptions européennes, mais à travers, malheureusement, l'Occupation dans laquelle ils crurent trouver une occasion prodigieuse de réalisation. Ce qui ressort de ces brèves études, c'est d'abord une extraordinaire impression de confusion intellectuelle et de sentimentalisme mal géré, une remarquable capacité à prendre les vessies pour des lanternes. Mabire le disait, avec un mélange d'amusement et de tristesse.

L'historien militaire

Mais le succès lui vint d'ailleurs : d'ouvrages d'histoire militaire innovants, audacieux, précis qui, en abordant la question délicate des volontaires français sous l'uniforme allemand, sut traiter le sujet avec un tact et une intelligence rares. La trilogie consacrée aux Waffen SS français ne visait ni l'apologie ni la condamnation et cherchait à saisir un phénomène et à l'expliquer, en donnant, autant que possible, la parole aux survivants. Les chiffres de vente atteints prouvèrent que le public avait compris les intentions de Mabire. Triomphe éditorial chez Fayard puis en poche dans les années 70, *La Brigade Frankreich*, *La division Charlemagne* et *Mourir à Berlin* s'intéressaient à l'itinéraire d'hommes qui s'étaient trompés de combat, mais l'avaient payé en sachant périr. Il fallut attendre le politiquement correct triomphant pour que d'aucuns s'avisassent de voir dans ces livres on ne sait quelle douteuse exaltation du nazisme et même d'accuser Jean d'avoir lui-même porté l'uniforme honni, sans penser à vérifier sa date de naissance... propos qui valurent à leurs auteurs une condamnation méritée pour diffamation. Devenue introuvable dans sa première édition, la trilogie fut reprise chez Grancher, en une édition certes corrigée de quelques minimes erreurs, mais surtout abrégée, ce dont ni Mabire ni ses lecteurs ne devaient se consoler. Un sort identique attendait son *Histoire de la L.V.F.*, écrite en collaboration avec Éric Lefèvre, dont le

par
Anne BERNET

premier tome parut en 1985. Là encore, au nom de mystérieuses nécessités éditoriales, la réédition, sous le titre *Par -40° devant Moscou*, fut amputée d'une première partie passionnante, et très éclairante puisqu'elle s'attardait sur les parcours politiques et les évolutions qui devaient conduire des anti-communistes primaires et viscéraux, presque tous patriotes et bons catholiques, sur le



Jean Mabire (1927-2006)

front de l'Est, au nom d'une croisade contre le bolchevisme, hélas initiée par l'occupant... Une très abondante iconographie compense un peu, sans le racheter, ce massacre du texte initial qui navrait Mabire.

En parallèle de ces grands cycles qui s'intéressaient à un contexte et des personnages français, et s'inscrivaient dans une étude des idées et du militantisme, de droite ou de gauche, car nombre de ces hommes venaient, via le P.P.F. de Doriot, du Parti communiste, au cours des années 30, Mabire poursuivait aussi, par goût parfois, par nécessité quotidienne souvent, des études consacrées aux principales unités de prestige de la Seconde Guerre mondiale, allemandes, britanniques ou américaines. L'une des dernières d'un genre qui finissait par le lasser considérablement concernait les *Panzers de la Garde Noire*, cette division blindée redoutable issue de la garde personnelle de Hitler. Dans tous ces récits, Jean savait comme nul autre s'intéresser aux destinées individuelles et aux idées qui avaient conduit tant de jeunes gens à des engagements souvent hasardeux mais toujours héroïques, choix qui, pour lui, rachetait le reste. Mis bout à bout, ces livres forment une prodigieuse revue des troupes d'élite de l'époque et une somme inégalable d'informations.

La résistance des Occidentaux

L'été rouge de Pékin, paru en 1978 et dont il attendait impatientement la réédition qu'il ne devait pas voir, s'il s'inscrit dans cette veine de l'étude militaire, est cependant d'un esprit très dif-

férent. En le relisant, Jean s'en était inquiété, à tort, car cette étude chronologique du siège des légations européennes, à l'été 1900, par les Boxeurs insurgés que soutenait la cour impériale xénophobe est un très grand récit, digne de ces aventures coloniales d'autrefois propres à ravir des générations auxquelles l'on n'avait pas encore expliqué combien on devrait avoir honte de pareilles entreprises. Cela ne signifiait pas, au demeurant, que Mabire fût insensible à la position des Chinois et de l'impératrice Tseu Hi ; même, il la comprenait, voire la justifiait, car il était trop attaché à son pays et à sa culture pour ne pas saluer des sentiments identiques chez autrui.

Toutefois, ce qui le fascinait et l'émouvait, dans cette histoire, c'était la résistance opiniâtre de ce millier d'Occidentaux, civils pour la moitié, qui, dans l'attente de secours, avaient tenu deux mois et demi face à deux millions de Chinois décidés à massacrer les « diables blancs étrangers ». Français, Italiens, Russes, Britanniques, Autrichiens, Allemands, plus quelques Américains, très en retrait quoique Hollywood en ait raconté ensuite, auxquels il convient d'ajouter des Japonais remarquables, avaient découvert, dans le péril et la souffrance partagés, une fraternité des armes et des sentiments inattendue. Sans rien renoncer de leurs traditions et de leurs points de vue respectifs, ces hommes avaient connu une entente neuve, qui aurait pu, si les gouvernements en avaient tiré la leçon, donner au siècle naissant un visage différent. Cependant, et ce n'était pas le moins surprenant pour ceux qui ne le connaissaient pas, les pages les plus belles du livre, Mabire les consacrait à l'extraordinaire archevêque de Pékin, Mgr Favier, à son clergé, à l'enseigne de vaisseau Paul Henry, et à la poignée de matelots bretons et italiens qui, enfermés dans la cathédrale pékinoise, luttèrent pour épargner une mort atroce aux milliers de catholiques chinois réfugiés sous leur protection. Un sacrifice que l'Église a préféré oublier...

Des livres « qui font agir »

Ce sens du récit, cette psychologie, cette capacité à mettre une histoire en scène sans en travestir ni trahir la vérité historique, Jean les avait appris à bonne école, auprès des meilleurs écrivains, parmi lesquels il comptait à bon droit ceux que les snobs, les pseudo-intellectuels et les imbéciles appellent « les auteurs populaires ». Longtemps avant que l'on commence à rendre leurs lettres de noblesse à ces genres littéraires jugés inférieurs, Mabire en possédait une connaissance encyclopédique. S'y ajoutait une par-

faite maîtrise des classiques, évidemment, des penseurs, des politiques, et de tous ceux qui, depuis deux siècles, dans le grand mouvement des idées, avaient choisi de s'engager et de combattre pour leur terre et leur idéal. Cela au niveau mondial. Vers 1990, il eut l'idée de mettre tout cela à la disposition de ses lecteurs, d'abord chaque semaine, dans sa chronique de *National-Hebdo*, puis en volumes. Il travaillait aux notices qui composeraient le neuvième quand la mort interrompit cette besogne inlassable. Sous le titre générique *Que lire ?*, Jean dressait un panorama inégalé, rassemblant notices biographiques, étude critiques, et bibliographies de sept cents écrivains, de Chateaubriand à nos jours, de toutes langues et de tous pays, même si les Français, et, dans une moindre mesure, les Britanniques, les Irlandais, les Italiens, les Allemands, les Flamands et les Scandinaves, se taillaient la part du lion.

Œuvre de référence irremplaçable, prodigieuse, énorme, qui eût tendue à l'exhaustivité si le temps lui avait été accordée, cette somme ne rencontra pas le public qu'elle méritait, injustice stupide qui obligea Jean à errer d'éditeur en éditeur, afin de pouvoir coûte que coûte en poursuivre la publication. La forme de la chronique hebdomadaire n'était sans doute pas la plus propice au travail littéraire et stylistique, mais Mabire savait que l'essentiel n'était pas là. Il le disait : « **Ce qui compte, ce n'est pas l'art pour l'art comme l'affirment certains, mais l'influence que les écrivains exercent, même à leur cœur défendant, sur leurs contemporains. L'important, à mes yeux, ce sont les lecteurs tout autant que les auteurs. Il est des livres qui témoignent et des livres qui éveillent. Il est des livres qui sont des armes. Il n'est pas de combat politique sans un projet culturel. [...] les bons livres, ce sont sans doute ceux qui font rêver. Mais les meilleurs, ce sont ceux qui font agir.** »

Faut-il préciser dans quelle catégorie, toute sa vie, Mabire a travaillé à inscrire ses livres ? De cela, il faudrait bien, un jour ou l'autre, que la France lui soit reconnaissante.

* *Drieu parmi nous*, *Irmisul*, 185 p., 23 euros (150,87 F).
* *Rêve d'Europe*, *Irmisul*, 125 p. le volume, prix non communiqué.
* *La division Charlemagne*, *Grancher*, 340 p., 22,71 euros (149 F).
* *Par -40° devant Moscou*, *Grancher*, 395 p., 24 euros (157,43 F).
* *Les Panzers de la Garde Noire*, *Grancher*, 320 p., 22,71 euros (149 F).
* *L'été rouge de Pékin*, *Le Rocher*, 460 p., 19,90 euros (130,54 F).
* *Que lire ? Sept volumes parus, en cours de réédition chez Dualpha, environ 300 p. le volume, prix non communiqué.*

Entre la poire et le fromage...

Le langage par bien d'autres justifieraient une psychanalyse du vocabulaire figuratif : **"tirer des carottes"** désigne au moins une mystification, parfois un abus de confiance. **"N'avoir pas même un radis"** est affligeant ; un **"navet"** est un film médiocre ou mauvais, jusqu'au ridicule éventuellement...

"Faire le poireau" qualifie une attente fastidieuse, et ce même **"poireau"** nous semble bien familier, voire irrévérencieux pour évoquer le Mérite agricole – la seule distinction qu'il m'aurait plu d'obtenir pour des motifs de piété filiale et atavique, mais qui malheureusement ne vient qu'exceptionnellement décorer les gens de plume...

On découvre nombre de comestibles accaparés par l'esprit de dénigrement...

Le dictionnaire affirme que cette locution désignerait le moment du repas **« lorsque la liberté et la gaieté sont plus grandes »**. Mais faut-il voir dans l'ordre des mets qui place la poire avant le fromage un souvenir du service des tables aux siècles seizième ou dix-septième ? Il nous plaît davantage de situer le salé avant le sucré ; mais peut-être jadis la formule adoptant ici l'ordre inverse avait-elle semblé plus harmonieuse ?

Une poire peut en appeler une autre... Et notre première expression proverbiale me rappelle aussitôt "garder une poire pour la soif". Dans les deux cas la poire conserve un air de sympathie innocente ; ce qui ne fut pas toujours le cas... Victor Hugo, lui, refuse le lyrisme métaphorique : **« J'ai dit au long fruit d'or – Va ! tu n'es qu'une poire ! »** La poire subit les acerbes déformations du crayon de Daumier, avec la caricature du roi Louis-Philippe. Et sur la pente de la satire, le nom du fruit va désigner un naïf facilement dupé ; mais on découvre nombre de comestibles accaparés par l'esprit de dénigrement.

Le fromage devient le symbole des profits faciles ou douteux, des situations dorées nanties de bénéfices immérités. Et

C'est un réconfort certain que de relire le long et joyeux poème de Saint-Amand consacré à l'éloge du melon, où notre **« long fruit d'or »** prend place entre le **« pur aliment du miel »** et la **« Verte figue sucrée »** : **« ... ni la poire de Tours sacrée »**. Il faudra que quelque jour j'enquête sur l'excellence des poires tourangelles. Pour l'instant je relis cette litanie gastronomique comme une revanche sur l'insupportable tendance décrite plus haut, et qui s'acharne à infliger une vocation railleuse et satirique à tous les vocables désignant les comestibles.

Après tout, c'est peut-être un devoir moral, intellectuel et finalement politique que de proclamer le prestige et la dignité imprescriptible de ces régals qui concourent à l'excellence, à la suavité du Royaume de France. Les comestibles séducteurs, artistement disposés devant nos regards charmés, concourent à une familiarité du royaume. Et nous ne concevons pas une France sans familiarité et sans délectations, non plus qu'une patrie sans héroïsme et sans recherche passionnée d'excellence en tous les domaines que le Seigneur lui a impartis...

L'autorité naturelle et le fondement du politique

« Puisque aucun homme n'a une autorité naturelle sur son semblable, et puisque la force ne produit aucun droit, restent donc les conventions pour base de toute autorité légitime parmi les hommes. »

Jean-Jacques ROUSSEAU

Le Contrat social, chapitre IV

Dans cette phrase, Rousseau opère la transition décisive entre l'idée, fallacieuse à ses yeux, et qu'il dénonce, que la société serait fondée en nature, et la théorie dite "contractualiste".

Nous avons eu l'occasion de voir précédemment (AF 2000 n° 2695 du 16 février 2006) que Hobbes, lui aussi, pensait que la société procédait d'un artifice de la raison : pour que l'individu garantisse sa survie dans un état de nature mortifère, il fallait qu'il remît, en même temps que tous les autres hommes, sa puissance d'agression et de défense à un Souverain qui, seul, le protégera et le vengera efficacement. Mais pour Hobbes, l'individu, de soi, n'est pas sociable.

Autorité et légitimité

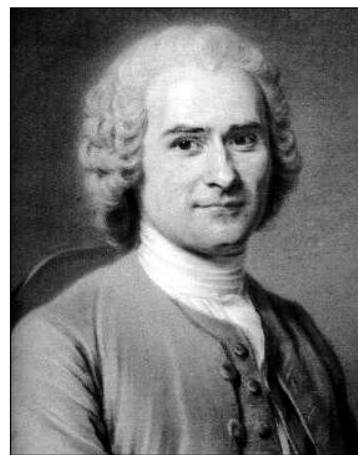
La perspective de Rousseau est différente et intéresse plus directement peut-être la pensée royaliste puisqu'elle porte sur l'**« autorité légitime »** – deux notions : l'autorité et la légitimité – que, pour ainsi dire, nous affectionnons parce que nous y voyons le fondement de la société bien ordonnée et heureuse. Seulement il ne les place pas où nous les mettons.

Premièrement, Rousseau conteste dans le chapitre second du *Contrat social* l'idée qu'il existe des autorités naturelles fondatrices ; à (première) preuve (que nous considérerons seule ici) : la prétendue autorité paternelle, qui ne saurait être que temporaire et s'abolit dans une première convention : **« La plus ancienne de toutes les sociétés et la seule naturelle est celle de la famille. Encore les enfants ne restent-ils liés au père qu'aussi longtemps qu'ils ont besoin de lui pour se conserver. Sitôt que ce besoin cesse, le lien naturel se dissout. Les enfants, exempts de l'obéissance qu'ils devaient au père, le père exempt des soins qu'il devait aux enfants, rentrent tous également dans l'indépendance. S'ils continuent de rester unis ce n'est pas plus naturellement, c'est volontairement, et la famille elle-même ne se maintient que par convention. »**

Ce texte, si net, se passe de commentaire. Avouons qu'il y a de quoi faire frémir ! La seule chose qui pourrait, à défaut de le justifier, l'expliquer quelque peu, serait l'hypothèse que Rousseau avait en

vue l'abus d'autorité de la part d'un père ou d'une mère qui voudraient imposer, leur vie durant, des choix à leurs enfants, comme il a pu se voir en effet (cf. les fils jadis envoyés au monastère sans vocation, les filles mariées contre toute inclination, etc.) et comme il se voit encore aujourd'hui, quoique bien que plus rarement.

En tout état de cause, le fait que celui qui énonce le principe qu'un père **« doit »** des **« soins »** à ses enfants soit celui-là même



Jean-Jacques Rousseau
1712 - 1778

qui a abandonné ses cinq enfants ne manque pas de saveur... On ne s'étonnera pas qu'une âme si dénaturée ait la nature en aversion ! Pourtant, le sophisme ne saurait annuler le fait que chacun expérimente en lui-même un respect naturel pour ses parents et accepte spontanément le joug le plus souvent bienfaisant de leur autorité.

La force et le droit

Passons maintenant à l'idée que la force ne fonde aucun droit (chapitre troisième). Le passage est célèbre, et à juste titre ; son ironie mordante est des plus efficace et témoigne du génie de son auteur – un génie hélas le plus souvent malfaisant : **« Supposons un moment ce prétendu droit. Je dis qu'il n'en résulte qu'un galimatias inexplicable. Car sitôt que c'est la force qui fait le droit, l'effet change avec la cause ; toute force qui surmonte la première succède à son droit. Sitôt qu'on peut désobéir impunément on le peut légitimement, et puisque le plus fort a toujours raison, il ne peut s'agir que de faire en sorte qu'on soit le plus fort. Or qu'est-ce qu'un droit qui périclite quand la force cesse ? S'il faut obéir par la force on n'a pas besoin d'obéir par devoir, et si l'on n'est plus forcé d'obéir on n'y est plus obligé. On voit donc que ce mot de droit n'ajoute rien à la force ; il ne signifie ici rien du tout. »**

La dialectique est admirable – mais elle est aussi un peu vaine. Car quelle force a jamais revendiqué d'être nuement un droit si ce n'est, peut-être, dans les cours de récréation ? En réalité, toute force énonce non son droit de force mais

un droit : celui des valeurs de l'homme fort. Par exemple, le droit de la force brute du nazisme – qui ne se résume pas à elle –, c'est l'*idéologie nazie*. Et cela quand bien même cette dernière valoriserait la virilité ; en effet, la virilité, qui est une vertu, diffère de la force qui, de soi, relève de la pure et simple factualité.

Revenons à l'énoncé de Rousseau. Il appert que s'il est vrai que des conventions volontaires peuvent en effet fonder à l'occasion une **« autorité légitime »** (celle d'un président d'une société commerciale par exemple), toute autorité légitime ne se fonde pas sur ces dernières : les hiérarchies naturelles, tempérées par une raison modératrice, et la force, pourvu qu'elle se mette au service de la justice et du bien, s'imposent à toute âme bien née, c'est-à-dire non révoltée, comme autant d'autorités légitimes, commodément reconnaissables et salutaires, ainsi qu'y a insisté Maurras dans sa *Politique naturelle*.

Francis VENANT

TÉLEX

Constitution européenne

Le 9 mai, un quinzième pays a ratifié le traité constitutionnel européen : l'Estonie, dont les parlementaires ont soutenu le projet par 73 voix contre une. Devant le Parlement, un groupe de manifestants n'a pas manqué de protester contre un texte accusé de donner naissance à une Europe fédérale.

L'UE n'a pas la cote

Heureusement, l'obstination européenne ne déclenche pas l'enthousiasme des citoyens : selon la dernière livraison de l'Eurobaromètre, seuls 25 % des Européens considèrent l'objectif d'une constitution commune comme un élément-clé pour l'avenir.

Sécession numérique

Le 5 mai 2006, la région Alsace a annoncé qu'à l'occasion de la fête de l'Europe elle renoncera à son adresse Internet en ".fr" au profit d'un nom de domaine en ".eu." Cette initiative est censée s'inscrire **« dans une démarche de construction européenne du quotidien »**. En tout cas, le symbole est fort : entre la France et l'UE, le conseil régional présidé par Adrien Zeller a fait son choix.

G.D.



TARIF DES ABONNEMENTS

(paraît les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois)

- | | | | |
|--|-------|---|-------|
| 1. Premier abonnement France (un an) | 76 € | 5. Abonnement de soutien (un an) | 150 € |
| 2. Premier abonnement Étranger (un an) | 85 € | 6. Étudiants, ecclésiastiques, chômeurs (un an) | 45 € |
| 3. Abonnement ordinaire (un an) | 125 € | 7. Outre-mer (un an) | 135 € |
| 4. Abonnement de six mois | 70 € | 8. Étranger (un an) | 150 € |

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom Prénom
Adresse
..... Tél.
Ville Code postal

Entourez le numéro correspondant à votre abonnement

Bulletin à retourner à L'Action Française 2000
10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – C.C.P. Paris 1 248 85 A



CENTRE ROYALISTE D'ACTION FRANÇAISE



INSTITUT D'ACTION FRANÇAISE

Directeur Michel FROMENTOUX

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris. Tél : 01 40 39 92 14

fromentouxmi@wanadoo.fr

Mercredi 31 mai 2006

7^e séance du cycle 2005-2006Proche et Moyen-Orient :
l'explosion

par Houchang Nahavandi

ancien recteur de l'université de Téhéran

à 20 h 30 précises

À cette occasion, le conférencier dédicacera son dernier livre :

Iran, le choc des ambitions (Éd Aquilion, 744 p., 28 euros).

Brasserie Le François-Coppée, premier étage

1, boulevard du Montparnasse, 75006 Paris (métro Duroc)

Participation aux frais : 5 euros. Étudiants et chômeurs : 2 euros.

La fête de Jeanne d'Arc
à Bordeaux

Le dimanche 14 mai 2006, à 11 heures, a eu lieu à Bordeaux la traditionnelle cérémonie organisée par l'AF en hommage à la Sainte de la Patrie. Elle suivait de peu une conférence sur les Jacobites dans la France du XVIII^e siècle, prononcée par M. Clarke de Dromantin, docteur en histoire.

En dépit des travaux aux abords de la statue, une importante délégation s'était réunie, en présence d'une protection policière visible. Le délégué du Centre royaliste d'Action française en Aquitaine, Vincent Gaillère, a procédé au dépôt d'une gerbe de lys.

Prenant la parole, il a dénoncé l'hédonisme ambiant et l'incurie des pouvoirs publics, notamment en matière mémorielle et de maintien de l'ordre. Il a exalté la figure de Jeanne, pleine d'humilité devant le réel, et obéissante aux lois et à la constitution naturelles de notre Patrie, et

souligné la similitude des incertitudes de son temps et du nôtre.

La République antifrançaise aggrave, mais elle demeure capable de nuisances, un simple changement de têtes n'y remédierait en rien. La solution du problème français réside dans le retour à une royauté bien-faisante, qui bride les ambitions effrénées et les menaces, extérieures et intérieures, de toute nature.

Il est patent que, depuis le 21 avril, le 29 mai et la récente guérilla urbaine, "la voie est libre" en politique. Les adeptes du nationalisme intégral doivent donc être prêts à crier à tous les Français conscients, dépositaires d'une parcelle de pouvoir : « **Faites un Roi, ou préparez-vous à la guerre civile et sociale !** »

Après ces fortes paroles, l'assistance a entonné *La Marseillaise* et partagé le verre de l'amitié d'Action française. **A.F. Aquitaine**

LE MONDE
ET LA VILLE

NAISSANCE

● **Capucine, Marie THOUVENIN**, fille de nos amis Jean-Pierre et Isabelle Thouvenin, née le 25 mai 2005 à Nice, a été baptisée en la cathédrale de Vence (Alpes-Maritimes) le 14 mai 2006.

Nous nous associons à la joie des parents et leur adressons tous nos vœux pour la petite Capucine.

DÉCÈS

● Nous avons appris avec peine le décès de notre amie fidèle **M^{me} Jean DESPAX** née Simone Nougues survenu le 30 avril 2006. Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale en la chapelle Sainte-Philomène à Toulon le 4 mai.

Née en 1912, elle était issue d'un milieu littéraire et artistique (son père était compositeur d'opéras à succès). Étudiante, elle fut très vite attirée par l'Action française où elle se fit la plupart de ses amitiés et où elle rencontra son futur mari, camelot du Roi. Elle tint longtemps dans le journal quotidien, avec Yvonne Fayard et Claire Daudet, la rubrique répondant aux questions des lecteurs. Elle approcha ainsi Charles Maurras et Léon Daudet qui acceptèrent d'être les témoins de son mariage, en juin 1936.

Ayant beaucoup souffert de la division des Français pendant et après la guerre, veuve à 33 ans, elle fit face avec énergie à l'adversité pour élever ses trois enfants et travailla dans le milieu médical.

Elle se rapprocha dans les années soixante-dix de la Fraternité Saint Pie X, à laquelle elle resta fidèle jusqu'à la fin à travers ses engagements à la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet puis au prieuré Saint-Maximin à Toulon, où elle habita à partir de l'année 2000.

Nous prions ses enfants, M. et M^{me} Claude Bouthier, M^{me} Yves Lecercler, M. et M^{me} François Despax, ainsi que ses douze petits-enfants et ses quatorze arrière-petits-enfants de croire à notre profonde sympathie et à l'assurance de nos prières.

● **M^{lle} Christiane BERGER**, fille aînée d'Ernest Berger, trésorier de la Ligue d'Action française, assassiné à Paris le 26 mai 1925, est décédée, munie des sacrements de l'Église, à la maison de retraite du Brémien Notre-Dame, à Illiers-l'Évêque dans l'Eure, le lundi 8 mai 2006, à l'âge de 85 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 15 mai en l'église Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris. Elles ont été suivies de l'inhumation au cimetière de Vaugirard dans le caveau de famille.

Nous prions son frère, Ernest Berger, ses neveux, sœur Marie-Véronique de la Croix, petite sœur de Saint François d'Assise, Gérard Berger, frère Raphaël, de la Fraternité Saint-Pie X, François Berger et Pierre Berger tous nos amis fidèles, d'agréer l'expression de notre profonde sympathie et de notre union de prières.

DANS NOTRE
COURRIER

Chirac et le Maréchal

À propos de notre dossier sur le maréchal Pétain (numéro 2699) :

On ne saurait trop louer le général d'armée aérienne le Groignec d'avoir remis en lumière le véritable rôle du Maréchal qui sut conduire avec honneur la politique étrangère de la France, en dépit des difficultés de tous ordres rencontrées à cette époque si difficile.

Alors que tous les chefs d'État, jusqu'à François Mitterrand, ont tenu à honorer la mémoire du maréchal Pétain, Jacques Chirac a pris le parti de s'abstenir et cette attitude négative n'a pas manqué de me prévenir à son égard.

Malgré les réticences de ceux qui manipulent l'opinion en vertu d'une idéologie tendancieuse, il est bon de voir quelques esprits élevés prendre soin de rétablir la vérité historique.

Jean-Louis PICHÉRY (Chambéry)

Chirac ne s'est pas contenté de s'abstenir d'honorer le Maréchal. Il a contribué à salir sa mémoire en accusant l'État français d'avoir été complice de la persécution des juifs par les nazis sous l'Occupation.

Mirages
démocratiques

Je regardais il y a peu une émission consacrée à De Gaulle : personnage politiquement funeste, mais une réflexion m'est venue : un homme ayant dit et fait les mêmes choses que lui aurait-il eu la même carrière s'il ne s'était pas appelé précisément De Gaulle ?

"Nos ancêtres les Gaulois", en 1940, cela faisait rêver... Souvent les gens votent contre le plus mauvais des candidats (à leur avis) mais parfois aussi ils votent pour... une illusion.

Tout le monde sait qu'au milieu du XIX^e siècle on a voté Louis-Napoléon Bonaparte en pensant à l'oncle.

Et le général Boulanger ? Le pain est symbolique pour un Français : "Notre pain quotidien". Paris avait eu faim pendant le siège et voici que le "Boulanger" arrivait...

C'est pourquoi Dame Ségolène qui est de gauche mais qui sait plaire aux conservateurs augmente ses chances avec son nom de Royal.

Les Français sont des royalistes qui s'ignorent et ils sont dégoûtés du personnel de la V^e République. Le nouveau mirage peut réussir auprès des électeurs. Reste à savoir si ce serait pour le bien du pays...

Dr André CHARLES (Limoges)

ADIMAD : VICTOIRE

Ce 15 mai 2006, le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence a vidé son délibéré quant à la recevabilité de la citation de Jean-François Gavoury contre Jean-François Collin, Jean-Pierre Papadacci et Annie Robert, membres actifs de l'ADIMAD (anciens de l'Algérie française). Le tribunal a prononcé la nullité de la citation. À ce jour, nous n'avons pas les termes du jugement et sous toute vraisemblance, le tribunal a suivi

les conclusions de la défense considérant que la qualification juridique de la poursuite n'était pas précise et vacillait entre crime de guerre et apologie de crime. En conséquence de ce jugement, Jean-François Gavoury ne peut plus poursuivre, l'action étant désormais prescrite. La citation initiale est réputée n'avoir jamais existé.

■

CONFÉRENCES
ÉTUDIANTES

Les conférences étudiantes ont lieu **chaque vendredi à 19 h 15 aux locaux de l'AF.**

19 mai

Augustin Cochin et les origines de la Révolution
par Pierre NAVARRE

26 mai

Pas de conférence,
permanence
(pont de l'Ascension)

2 juin

Socialisme et libéralisme
par Sébastien de KÉRERRO

9 juin

Géopolitique de la Mer Noire
par Philippe CHAMPION



10, RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS,
75001 PARIS
TÉL : 01-40-13-14-10 - FAX : 01-40-13-14-11
DANS LA LIGNE DU MOUVEMENT FONDÉ
PAR PIERRE JUHEL

DIRECTOIRE

PRÉSIDENT : PIERRE PUJO

VICE-PRÉSIDENT :

STÉPHANE BLANCHONNET

CHARGÉS DE MISSION

FORMATION : PIERRE LAFARGE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES ÉTUDIANTS :

THIBAUD PIERRE

ADMINISTRATION :

M^{lle} DE BENQUE D'AGUT

COTISATION ANNUELLE :

MEMBRES ACTIFS (32 €),

ÉTUDIANTS, LYCÉENS, CHÔMEURS (16 €),

BIENFAITEURS (150 €)

Nos amis délégués de l'Action française pour le Var et les Bouches-du-Rhône ont assisté à la cérémonie organisée le samedi 13 mai au mausolée érigé par l'A.D.I.M.A.D. au pied de Notre-Dame d'Afrique à Théoule-sur-Mer.

Ce mausolée est dédié à la mémoire des cent-seize combattants de l'Algérie française si tragiquement disparus lors de la

À Théoule-sur-Mer le 13 mai

lutte désespérée pour la sauvegarde de l'unité de la nation.

Cette cérémonie du souvenir se perpétuera le 13 mai de chaque année.

Pourquoi cette date ? Le 13 mai 1958 est synonyme d'une vraie VICTOIRE. Vic-

toire éphémère, certes, mais victoire quand même.

Ce fut une belle victoire où l'unique fois civils et militaires unis dans un même élan firent tomber la République. Survint alors l'homme par qui tous nos malheurs sont arrivés et qui restera à jamais le symbole des plus grands abaïsements de la France.

A.F. Provence

■



En tête du cortège

LE CORTÈGE DE JEANNE D'ARC DU 14 MAI

L'ESPÉRANCE FRANÇAISE

Les chaînes de radio et de télévision ont fait grand tapage autour de la prétendue "fête de l'Europe" le 9 mai et de la commémoration de l'esclavage, le 10 mai. Elles ont été beaucoup plus discrètes, pour ne pas dire totalement silencieuses, sur la fête de Jeanne d'Arc qui est pourtant une fête nationale, cette année le dimanche 14 mai.

Radios et télévisions exaltent volontiers les abandons irréversibles de souveraineté nationale exigés par la "construction européenne". Elles mettent

termes de la loi du 14 juillet 1920.

Heureusement le Cortège traditionnel rue de Rivoli à Paris, ainsi que diverses manifestations en province ont montré que le peuple de France n'oubliait pas la Sainte de la Patrie.

Le Cortège traditionnel était ouvert par l'Action française, suivi de la Contre-Réforme catholique puis de l'Œuvre française. En tête de l'Action française étaient groupés, autour de Pierre Pujo, S.A.I. la princesse Vinh-Thuy, S.A.R. le prince Charles-Philippe d'Orléans, duc d'Anjou, Élie Hatem, Bernard Bonnaves, Bertrand Lambert, Philippe Prévost, Pierre Hillard, Marc Van de Sande, Grégoire Dubost, le comte et la comtesse d'Elbée, Ahmed Rachid-Chekroun, Alexandre Boritch, Chahpour Sadlet, Pierre Lafarge,

L'Action française, à la pointe du combat

le colonel Alain Faure, que devaient rejoindre, place des Pyramides, M^{me} Huguette Pérol, S.A.R. le prince Sixte-Henri de Bourbon Parme et Paul-Marie Coûteaux, député au Parlement européen et représentant le Rassemblement pour l'indépendance de la France (R.I.F.).

Le "tabernacle de notre espérance"

Dans le cortège, les étudiants d'Action française étaient conduits par Thibaud Pierre, puis

venait la délégation du Centre royaliste d'Action française, avec ses animateurs, notamment M^{lle} Monique Lainé, M^{lle} de Benque d'Agut, M^{me} Castelluccio-Rallon, M. et M^{me} Jacques Dalibert, etc.

Place des Pyramides, deux beaux coussins de fleurs étaient déposés au



La statue de Jeanne d'Arc, place des Pyramides à Paris

française. Il a ajouté : « Si des reliques de notre Sainte étaient retrouvées, c'est à



Les étudiants d'A.F.

en accusation la France de jadis sur le commerce des esclaves et réveillent ainsi de vieilles rancœurs de nature à dresser les Français les uns contre les autres. En revanche les grands médias se dérobent lorsqu'une fête comme celle de Jeanne d'Arc est de nature à rassembler tous les Français.

Nos dirigeants n'ont pas un comportement plus honorable. Au pied de la statue de Jeanne d'Arc de la place des Pyramides, le 14 mai, on cherchait en vain une gerbe ou une couronne du président de la République ou de quelque ministre. Il est vrai qu'ils sont occupés en ce moment à se disputer à propos de l'affaire Clearstream et ils n'ont pas le temps d'honorer Jeanne d'Arc « symbole du patriotisme français », selon les



Place des Pyramides, de g. à d. : le comte d'Elbée, Paul-Marie Coûteaux, SAR le prince Sixte-Henri de Bourbon Parme, Pierre Pujo, Élie Hatem, SAi la princesse Vinh-Thuy, SAR le prince Charles-Philippe d'Orléans, duc d'Anjou



Dans les rangs du Cortège

Saint-Denis qu'elles devront reposer, auprès de nos rois. Elle est aussi notre souveraine ! Et si ce n'est pas à Saint-Denis, alors à Reims, le tabernacle de notre espérance. »

Le chant de la Royale a clos la cérémonie.

Jacques CÉPOY

P.S. : Le général Pierre-Marie Gallois, souffrant, avait exprimé ses regrets de ne pouvoir participer au Cortège en écrivant à Pierre Pujo : « Ma pensée et mes vœux vous accompagnent. »

Michel Fromentoux et Stéphane Blanchonnet, souffrants, nous ont également exprimé leurs regrets.

COMMÉMORATION DU 29 MAI 2005

Lundi 29 mai 2006 à 18 h 45

Oui à la France



Rendez-vous devant le siège de TF1, 1 quai du Point du Jour à Boulogne-Billancourt.

MANIFESTATION ORGANISÉE PAR LE FORUM POUR LA FRANCE, COMPRENANT 25 ORGANISATIONS DONT L'ACTION FRANÇAISE.

2005 : Non à la constitution

Le 29 mai 2005, le peuple français a dit NON

- NON à l'abdication nationale
- NON à une Europe libérale abolissant nos protections sociales au profit de la finance internationale
- NON à une classe politique de droite et de gauche qui se décharge de ses responsabilités sur les technocrates de Bruxelles et de Francfort.

La "Constitution européenne" est morte. Nicolas Sarkozy et Ségolène Royal voudraient la faire revivre, par un vote du Parlement. Nous disons à nouveau NON !

Il est temps de promouvoir une autre Europe où les peuples conserveront la maîtrise de leur destin, condition de la sauvegarde de leurs libertés.

Assez de renoncements et de repentances ! Notre pays doit retrouver la fierté de son passé. L'Europe et le monde ont besoin d'une France forte.

2006 : Oui à la France

Pour manifester votre volonté de faire respecter la victoire que vous avez remportée en 2005 en faisant triompher le NON, rejoignez-vous le lundi 29 mai 2006 à 18 h 45 devant le siège de TF1.

Forum Pour la France

ACCÈS :

Métro : Marcel Sembat, Autobus : 126 de Marcel Sembat jusqu'à

Pont d'Issy ; 123, de Marcel Sembat jusqu'à Pont de Billancourt ; 289, de la Porte de Saint-Cloud au Pont de Billancourt ; Sub B.B. arrêt Pont de Billancourt.

Tramway : T 2, arrêt Les Moulineaux.

R.E.R. C station Issy-Val de Seine.

S.N.C.F. (départ gare Montparnasse) : station Issy-Val de Seine.

* Les téléspectateurs sont invités à téléphoner avant le bulletin d'information de 20 heures au 0 825 809 810.